

## Sommaire Echos mai - juin 2006

### 100 - Vie spirituelle

- 120** – Ouverture de la Rencontre des Visitatrices  
Sœur Evelyne Franc, Supérieure générale
- 121** – La Compagnie aujourd’hui  
Sœur Evelyne Franc, Supérieure générale
- 130** – 9<sup>e</sup> fiche des Constitutions :  
Chapitre VI : Le Gouvernement. Niveau Provincial  
Père Javier Alvarez, Directeur général
- 140** – Pistes pour la reprise : « *Qu’il est grand ton nom par toute la terre* »  
Père Javier Alvarez, Directeur général

### 200 – Défis actuels

- 201** - La migration à la lumière des Ecritures  
Cardinal Hamao,  
Président du Conseil Pontifical pour la pastorale des migrants
- 220** - La migration à la lumière de la doctrine sociale de l’Eglise  
Cardinal Hamao,  
Président du Conseil Pontifical pour la pastorale des migrants

### 300 - Actualité des Provinces

#### 320 – Visite des Supérieurs

- 321** Mère Evelyne Franc et Sœur Wivine Kisu, Conseillère générale  
Visite de la Province du Nigéria  
Groupe de Soeurs
- 322** - Mère Evelyne Franc et Sœur Julma Neo, Conseillère générale  
Visite de la Province d’Indonésie  
Sœur Engelina, Fille de la Charité

### **340 – Parole des Pauvres**

340 – « L'amour est inventif jusqu'à l'infini »  
Sœur Catherine, Fille de la Charité

### **500 - Histoire de la Compagnie**

510 – *Spécial bicentenaire de la naissance de Catherine Labouré*  
Sainte Catherine, la passion de Dieu et des pauvres  
IV – Fille de la Charité à Reuilly  
Sœur Anne Prévost, Fille de la Charité

520 – Le patrimoine culturel de la Compagnie  
Sœur Claire Herrmann, Service des Archives

**Couverture 3** : Prière de Jean Vanier

Sœur Evelynne Franc, Supérieure générale

Rencontre des Visitatrices, Paris du 8 au 28 mai 2006

## Ouverture de la Rencontre

Mes chères Sœurs,

C'est une joie de prononcer ce mot d'accueil et de vous souhaiter officiellement en mon nom et celui des Conseillères générales la bienvenue à la Maison Mère et une bonne retraite. Les jours précédents ont sûrement été bien remplis pour chacune de vous et j'imagine que vous aspirez à la paix de la retraite et au dialogue plus intense avec le Seigneur qu'elle favorise.

La Commission de préparation à la Rencontre, les Sœurs chargées de la liturgie et les Sœurs de la maison ont mis tout en l'œuvre pour que vous puissiez pleinement profiter de ces journées. Nous vous assurons toutes que nos prières vous suivront. Je sais aussi - les messages arrivent nombreux - que les Sœurs de vos Provinces sont proches de vous et gardent votre retraite dans leurs prières.

J'aurai l'occasion de reprendre la parole devant vous au cours de la Rencontre proprement dite qui débutera le 17 mai, mais je voudrais aujourd'hui développer brièvement mon mot de bienvenue en vous suggérant de vous mettre à l'écoute, bien spécialement pendant cette retraite, de deux Filles de la Charité. Nous célébrons cette année le bicentenaire de la naissance de l'une, sainte Catherine Labouré et le centenaire de la naissance de l'autre, Mère Suzanne Guillemin.

Je sais bien que la retraite annuelle est avant tout l'œuvre de l'Esprit Saint, qu'elle se vit dans une rencontre personnelle avec Jésus et une proximité à Marie, en lien avec nos Fondateurs. Mais les circonstances de temps et de lieu, 2006 à la Maison Mère, me conduisent à vous proposer aussi cette écoute de nos deux Sœurs. Il s'agit de saisir les grâces que nous procure cette commémoration d'un bicentenaire et d'un centenaire. Célébrer un anniversaire est plus qu'un regard vers le passé, un hommage du cœur ou un acte de dévotion familiale. Ce peut devenir une source de grâces si nous savons découvrir les cadeaux qui nous sont offerts à cette occasion par le Seigneur, pour aujourd'hui.

Ces deux Filles de la Charité ont vécu dans cette maison à certaines époques de leurs vies et y ont laissé une marque, une empreinte, un message que le silence et la méditation de la retraite vous permettront de capter. Toutes deux en effet ont fait leur séminaire ici, ont prié à la Chapelle, ont arpenté le jardin. Sainte Catherine depuis Reuilly revint régulièrement à la Maison Mère comme le faisaient les Sœurs qui vivaient à Paris ; elle y fit notamment sa dernière retraite en novembre 1876 et y retourna le mois suivant pour la fête de l'Immaculée Conception. Mère Guillemin bien avant la période 1962-1968 était aussi une habituée de la maison. Ces deux femmes diffèrent sur bien des points. Un siècle les sépare, l'une passa sa vie le plus simplement du monde, servant 46 ans dans la même maison et pratiquement le même office, l'autre fut Supérieure générale et expert au Concile. Toutes deux ont reçu la même grâce. Elles ont laissé le Seigneur agir en elles. Elles ont laissé le Seigneur développer, faire croître en elles les vertus liées à *l'état de charité* des Filles de saint Vincent et de sainte

Louise. J'en ai relevé trois dans leurs vies mais, si vous les laissez vous parler pendant la retraite, peut-être en noterez-vous d'autres.

Je crois que sainte Catherine et Mère Guillemin ont en commun ce que j'appellerais un **contact transparent avec le Seigneur et avec la Vierge Marie**, puis **une force d'âme, autre nom du courage spirituel et, enfin, un amour chaleureux et profond pour les autres**.

**Ce contact transparent avec le Seigneur et avec la Vierge Marie** s'approfondit dans toute la vie de sainte Catherine. Pensons à son enfance bourguignonne où elle grandit sous le regard de Dieu et de Marie, dans l'amour du travail bien fait et le désir de répondre à l'appel qu'elle avait perçu, pensons à l'intimité avec Marie en 1830 et pensons à sa mort à Reuilly dans l'attente joyeuse de « voir Notre Seigneur, sa Mère et saint Vincent ».

Mère Guillemin, dans une retraite aux Visitatrices à Rome, en mai 1965, leur disait : « *Le plus grand devoir que nous ayons vis-à-vis de ceux qui nous sont donnés en charge, c'est la perfection de notre vie avec Dieu* ». Elle ajoutait : « *La vie personnelle de chaque membre du Conseil, mais plus encore de la Visitatrice a une influence extrêmement grande, beaucoup plus grande que nous le croyons, sur la vie religieuse de la Province et de chaque Sœur, et il est certain que leur attachement à Dieu, leur vie intime avec Lui sont beaucoup plus essentiels à la formation des âmes que l'action ou les paroles* ».

**La force d'âme et le courage spirituel** de sainte Catherine sont révélés, entre autres, par son attitude après les apparitions, par la persévérance dont elle dut faire preuve pour que le message confié par Marie soit entendu. Le jour même de sa mort, le 31 décembre 1876, elle exprime encore le souhait que la chapelle soit ouverte aux pèlerinages et redit que la Vierge au globe lui est bien apparue.

Pour évoquer la force d'âme et le courage spirituel de Mère Guillemin, il faut se reporter aux tourmentes post conciliaires, aux difficultés de l'aggiornamento. Je la cite : « *Il ne s'agit pas d'adapter la vie religieuse aux conditions de la vie moderne, il s'agit de rénover, en profondeur, les Institutions religieuses, en accordant, en ajustant leur manière de vivre à leur esprit profond, d'une part, et aussi aux exigences apostoliques de l'époque... Gardons-nous bien de situer la rénovation de la communauté sur un plan de relâchement, sur un plan de faiblesse, de concessions à l'esprit d'aujourd'hui, mais situons-nous sur un plan de conversion* ».

C'est avec les vieillards de Reuilly que **l'amour chaleureux** que sainte Catherine portait aux pauvres s'est manifesté clairement et l'a amenée parfois à batailler pour que leur dignité et leurs droits soient respectés. Elle lutta pendant la période troublée de la Commune pour que les Sœurs puissent continuer leurs services auprès des vieillards et des enfants. Elle réservait ce même amour chaleureux aux Sœurs. Combien de postulantes ou de jeunes Sœurs, craintives devant les exigences des vieillards, n'a-t-elle pas encouragées, consolées ?

Pour évoquer l'amour chaleureux de Mère Guillemin vis-à-vis des Sœurs, je reprends sa retraite de 1965 : « *La première attitude intérieure à avoir vis-à-vis des Sœurs, c'est la Charité..... Il faut que nous ayons dans notre cœur de l'amour pour toutes celles qui nous sont confiées. ..Ce qui nous fait saisir la personne dans son être, dans sa réalité, c'est surtout notre degré de charité, de notre amour pour elle* ».

Que cette retraite 2006 ici à la Maison Mère vous permette de cueillir les fruits spirituels que sainte Catherine et Mère Guillemin, servantes, témoins et prophètes en leur temps, vous ont réservés. Elles vont vous aider à vous préparer pour notre Rencontre. Nous aurons besoin d'être proches du Seigneur et de Marie, d'être remplies de courage spirituel et

d'amour chaleureux pour chercher ensemble comment dynamiser l'avenir pour la Compagnie et les pauvres dans les 94 pays que nous représentons.

J'aimerais terminer ce mot d'accueil en reprenant ce que la Vierge Marie a confié à sainte Catherine le soir du 18 juillet 1830 : « *Venez au pied de cet autel. Là, les grâces seront répandues sur toutes les personnes qui les demanderont avec confiance et ferveur : grands et petits* ». Que ces mots pénètrent chaque jour de votre retraite !

Sœur Evelyne FRANC  
*Fille de la Charité*  
*Paris, le 8 mai 2006*

Sœur Evelyne Franc, Supérieure générale

Rencontre des Visitatrices, Paris du 8 au 28 mai 2006

## La Compagnie aujourd'hui

Mes chères Sœurs,

Le climat de prière vécu ces derniers jours dans la paix de la retraite et sous la mouvance de l'Esprit, les conférences du Père Javier, l'aide de la liturgie vous permettent maintenant d'aborder une autre étape de notre Rencontre avec ce que sainte Louise appelait un « cœur tout plein de joie et d'intelligence » (c'est-à-dire la compréhension des choses de Dieu). Elle écrivait en effet ainsi à saint Vincent le 24 août 1650 « *Monsieur, mon cœur encore tout plein de joie et d'intelligence qu'il me semble que notre bon Dieu lui a donné de ces mots : Dieu est mon Dieu, (...) ne peut s'empêcher de vous parler ce soir, et de vous supplier de m'aider à faire de ces excès de joie et de m'enseigner quelque pratique pour demain* » (Ecrit Spir. p.340). Je ne suis pas sûre qu'il soit nécessaire d'ajouter que saint Vincent dans sa réponse écrite en marge de la lettre, lui répondit : « *Dieu soit béni des caresses dont sa divine Majesté vous honore. Il faut les recevoir avec respect et dévotion et en la vue de quelque croix qu'il vous va préparant* » (Ibid. p.340). Je ne pense pas en effet que les croix soient pour les jours qui viennent, elles vous attendront probablement à votre retour dans vos provinces. Aujourd'hui, le Seigneur nous offre un nouveau temps de grâce pour partager entre nous, accompagnées par l'Esprit.

Avant de passer au vif du sujet, je voudrais faire quelques remarques sur la composition de votre groupe. Vous êtes 77 Visitatrices et une Responsable Régionale. Parmi vous, une Visitatrice vient d'être nommée et n'a pas encore été installée, 34 d'entre vous étaient présentes l'an dernier en mai pour la rencontre des Visitatrices nouvellement nommées et 62 ont participé à l'Assemblée générale à des titres divers (Visitatrice, Déléguée, Assistante provinciale, Conseillère générale). En fait, seules 4 Visitatrices n'étaient ni à l'Assemblée générale de 2003, ni à la rencontre des Visitatrices nouvellement nommées de mai 2005 ; vous formez donc un groupe pratiquement homogène. Toutes, vous avez accepté avec esprit de foi et avec courage de commencer ou de continuer une mission, celle de promouvoir la vitalité spirituelle et apostolique de vos provinces. J'espère que ces jours de rencontre vont nous permettre de nous éclairer mutuellement dans l'exercice de notre mission vis-à-vis des pauvres et des sœurs, de partager en confiance et simplicité nos préoccupations, nos joies et nos espoirs. Ceci bien entendu dans le cadre d'un programme et d'une méthode que la Commission de préparation de la Rencontre a élaboré avec soin et dont Sœur Margaret Barrett vous parlera en détail cet après-midi.

Mon intervention de ce matin a pour objet de vous présenter les objectifs de la Rencontre. Ils sont au nombre de trois, il s'agit de faire le point sur le chemin parcouru depuis la dernière Assemblée générale, de vivre ensemble un temps de formation et de partage et enfin un dernier objectif plus concret est la préparation lointaine de la prochaine Assemblée générale. Je vais développer deux parties. La première aura trait aux suites de la dernière Assemblée générale, c'est une façon de vous mettre au courant de ce que nous avons fait ensemble - « Nous » c'est-à-dire vous dans vos provinces et nous au Conseil général- de ce qui s'est vécu dans la Compagnie et je finirai cette première partie en vous donnant quelques

données chiffrées de l'aujourd'hui. Dans un second volet, je préciserai quelques orientations pour l'avenir. Je le ferai à grands traits, en indiquant quelques pistes, pour ne pas anticiper sur le travail que nous avons à faire les jours prochains.

## **I - REGARD SUR LA COMPAGNIE DE 2003 A AUJOURD'HUI : REFLEXION ET SOLIDARITE**

Une bonne communication entre nous facilite la vie de notre grande famille de plus de vingt mille personnes. A ce sujet, notre nouveau site Web démarrera le 4 juin, jour de la Pentecôte, j'espère qu'il facilitera cette communication si vitale entre nous ! Permettez-moi donc de reprendre certains événements clés de notre vie depuis 2003, je les ai classés ainsi :

- Travail d'élaboration et de réflexion accompli en fidélité à l'Assemblée de 2003
- Attitude de solidarité et de collaboration

### **1. Un travail d'élaboration, de réflexion accompli en fidélité à l'Assemblée de 2003**

#### *a) Lignes d'Action, Constitutions et divers guides*

Le travail du Conseil général après l'Assemblée 2003 s'est centré sur la rédaction des Lignes d'Action. C'était le mandat confié par l'Assemblée générale dans le but de dynamiser le chemin de la Compagnie pour une nouvelle période inter-assemblées. Les Lignes d'Action furent ainsi envoyées aux Provinces en janvier 2004.

Une autre tâche nous était assignée par l'Assemblée générale, celle de présenter les Constitutions et les Statuts à la Sacrée Congrégation en vue de leur approbation. Nous avons bénéficié du labeur de la commission nommée à cet effet, mais ce fut aussi un travail important, passionnant et difficile qui nous a aidées à bien approfondir ces textes. Comme vous le savez, l'approbation de la Sacrée Congrégation vint rapidement, le 25 mars 2004, et puis ce fut le gros travail de traduction et d'impression et enfin mise en vigueur officielle du texte le 29 novembre 2004. Il m'est difficile de citer tout le monde, mais permettez-moi de remercier la commission de rédaction des Constitutions dont l'un des membres est présent ici, la Secrétaire générale et les traductrices, sans oublier l'aide mutuelle qui exista entre Provinces pour la collaboration à la traduction et les problèmes d'impression et d'expédition.

Ce travail a été suivi du vôtre, je fais allusion ici à l'énorme effort entrepris dans chaque province pour la mise en place de sessions d'étude, de réflexion et de partage sur les nouveaux textes. Je voudrais aussi remercier chaleureusement le Père Javier Alvarez et le Père Fernando Quintano pour les fiches qui paraissent dans l'Echo.

Parallèlement à cet effort, je tiens également à parler de la mise à jour de tous les guides qui sont des balises pour la vie de tous les jours et pour la formation. Les nouvelles Constitutions ont retardé la sortie du guide de l'Econome provinciale dont la rédaction provisoire était déjà terminée, mais ce guide va bientôt vous être envoyé. Puis nous avons nommé des commissions avec la participation de vos Provinces pour la mise à jour des documents concernant la Visitatrice et son Conseil, la Sœur Servante, la Secrétaire provinciale et l'Instruction sur les Voeux. Ces documents ne sont pas encore finalisés, nous suivons en séance de conseil leur avancée car le facteur temps n'est pas à négliger. J'ajoute que vous recevrez aussi un guide de l'Archiviste provinciale.

#### *b) Tout le travail de discernement accompli dans vos Provinces*

En fidélité à ce qui vous était demandé, vous avez entrepris aussi un gros travail avec la consultation de vos Provinces pour la mise à jour de vos projets provinciaux. Vous avez aussi repris vos plans de formation. Vous nous avez envoyé également des normes pour nous présenter la méthode choisie avec votre Conseil, et après consultation de votre Province, pour la désignation de la Visitatrice et des Conseillères provinciales. A ce jour, nous avons approuvé 34 projets provinciaux et des normes provinciales de désignation de la Visitatrices et des Conseillères pour 33 Provinces (dont une par élection d'une Conseillère provinciale). Vous savez que nous n'avons pas à approuver les plans de formation, mais nous avons toujours un partage enrichissant lors de leur étude, partage dont vous recevez l'écho grâce à votre Conseillère générale. Je veux vous exprimer notre reconnaissance pour ce travail ardu de votre part. Il a supposé certainement un grand effort de discernement et de la province et du Conseil provincial. Pour le Conseil général, l'étude de vos projets et de vos normes fut une grâce. Nous avons beaucoup partagé sur nos critères, réfléchi sur vos contextes différents avant soit d'approuver directement vos projets et normes, soit de vous proposer d'abord quelques modifications

## **2. Une attitude de solidarité et de collaboration**

J'ai tant de belles choses à citer à cet égard ! D'abord la solidarité que nous avons vécue entre nous lors des catastrophes, le tsunami, l'ouragan Katrina, les glissements de terrain, la famine, les tremblements de terre. Ces drames ont suscité une vague de prières dans toute la Compagnie, un partage de personnel –particulièrement au sein de l'Amérique latine, où les visas ne posaient pas problème- et une aide financière considérable. Nous reparlerons de tout cela.

Une autre solidarité a très bien fonctionné, celle liée aux besoins de formation et de services. Peu après l'Assemblée 2003, j'ai lancé un appel pour venir en aide à la Maison Mère en proposant une formule associant l'étude de la langue, un service à la Maison Mère avec un temps de formation. Votre réponse a été rapide et très généreuse 50 Sœurs sont arrivées ici depuis 2003. L'évaluation qui peut être faite aujourd'hui est largement positive. La Maison Mère bénéficie à beaucoup de niveaux de cet apport international – les pauvres aussi grâce au renforcement de toute la pastorale de l'allée et de la chapelle - et je crois que les sœurs concernées, après l'inévitable période d'adaptation, sont heureuses. Le Conseil provincial de la Quasi-province vient récemment de proposer des améliorations à cette formule pour mieux répondre aux besoins des sœurs et des services.

D'autres échanges généreux de personnel ont eu lieu entre des Provinces d'Europe de l'Est (Pologne et Hongrie). Certains ont permis de maintenir notre service à la Maison Sainte Marthe du Vatican en obéissance à l'Eglise. D'autres ont facilité l'ouverture et la préparation de nouvelles missions comme aux îles Cook, à Magadan et en Tanzanie. Je n'aurai garde d'oublier aussi le don généreux de sœurs pour la mission ad gentes.

Le projet Dream avec la Communauté de Sant'Egidio doit être souligné comme un bon exemple de collaboration en faveur des pauvres et en application de notre première ligne d'action. Pour venir en aide aux malades du Sida et aux séropositifs, il est en effet nécessaire de travailler avec d'autres et de solliciter des contributions financières à grande échelle. L'Union Internationale des Supérieures générales prend aussi ce problème très au sérieux et nous a demandé de participer à une enquête mondiale pour évaluer la part prise par les



congrégations dans la lutte contre ce fléau. On vous distribuera un dossier à cet effet avant la fin de notre Rencontre (le jour de la réunion avec les Conseillères générales).

De la même manière, une collaboration et un réseau se mettent en place pour servir les migrants ; nous en reparlerons également.

Nos partages de formation et de services avec la famille vincentienne se développent à un rythme soutenu. En août dernier, s'est tenue ici la deuxième Assemblée générale des jeunes mariales vincentiennes. Les Filles de la Charité accompagnatrices étaient nombreuses et m'ont demandé de solliciter votre appui pour le service qu'elles accomplissent avec les jeunes et pour lequel elles souhaiteraient un soutien plus marqué de votre part.

Voici quelques données chiffrées de la situation actuelle de la Compagnie dans le monde. La Compagnie compte 21002 Sœurs, dont 289 dans les différents Séminaires, 615 sans Vœux, 20098 ayant fait les Vœux. Ces 21002 Sœurs sont réparties en 94 pays, 77 Provinces, une Région, 2424 maisons et 85 annexes.

Continents	Pays	Provinces	Région	Total de Sœurs pourcentage	Sœurs au Séminaire	Moyenne d'âge
Afrique	21	9	-	955 4,55%	41	47,97
Amérique Latine (langue esp.)	20	15	-	2818 13,42%	54	60,17
Amérique Latine (langue port.)	1	6	-	1687 8,03%	26	65,17
Amérique du Nord	2	5	-	838 3,99%	2	71,12
Asie	18	9	-	1815 8,64%	114	54,66
Europe	28	32	1	12816 61,02%	52	72,04
Océanie	4	1	-	73 0,35%		
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>77</b>	<b>1</b>	<b>21002</b>	<b>289</b>	<b>66,91</b>

## II - REGARD VERS L'AVENIR

Le programme des journées va nous permettre, en partant de l'aujourd'hui que nous venons de décrire, de réfléchir ensemble sur plusieurs aspects de votre mission de Visitatrice, servante, témoin et prophète. Une caractéristique de cette Rencontre est la liberté dans le partage. J'ai donc choisi quelques points de réflexion et je souhaite que d'autres soient abordés dans les prochains jours.

### 1 - Vivre et servir la *Communio* – Donner un nouvel élan à la vie spirituelle

Certains théologiens définissent l'objectif du service de l'autorité, qui est à atteindre à travers l'animation et la coordination, par l'expression : vivre et servir la *communio*. Ceci demande à tous les Supérieurs de soigner la qualité et la profondeur de leur propre vie, d'impliquer la communauté en lui faisant part du vécu, de servir la croissance des personnes et de motiver les communautés avec la force d'une vision partagée.

*a) Soigner la qualité et la profondeur de leur propre vie*

C'est une nouvelle façon de formuler ce que Mère Guillemin disaient aux Visitatrices à Rome en 1965 et que tous les Supérieurs généraux, avec le vocabulaire et les exemples tirés de leurs époques, ont dit aux Sœurs depuis plus de trois siècles, à savoir l'importance de soigner sa vie spirituelle, d'entretenir en soi la soif de Dieu, celle de l'absolu.

Jean Paul II, dans l'Exhortation apostolique post-synodale *Vita Consecrata* dont nous célébrons cette année le dixième anniversaire, l'expliquait ainsi au n° 93 en y ajoutant la valeur du témoignage donné: « *C'est précisément la qualité spirituelle de la vie consacrée qui peut ébranler les personnes de notre temps, elles aussi assoiffées de valeurs absolues, et devenir un témoignage attirant* ».

C'est exactement de ce que nous propose la deuxième ligne d'action « *donnons un nouvel élan à la vie spirituelle pour faire de nos Communautés des lieux d'expérience de Dieu, de communion entre les Sœurs, pour la Mission* ». Des 22 paragraphes de nos cinq lignes d'action, c'est celui que je préfère car il me semble être la racine et la source de tous les autres. « *Donnons un élan nouveau à la vie spirituelle* », notre vie spirituelle tout d'abord. Je suis sûre que la retraite vous a aidées, mais je voudrais souligner votre rôle particulier de Visitatrice à ce niveau. Je pense que l'élan nouveau que nous donnerons à notre vie spirituelle sera déterminant pour toute la Province. Cet élan renouvelé quotidiennement nous permettra de ne pas perdre de vue que notre mission est un service, un service temporaire, qu'il n'entraîne aucun privilège, sinon celui de servir nos Sœurs, de les aimer de toutes nos forces.

De plus, nous avons souvent l'occasion de faire des choix, nous prenons des décisions avec l'avis ou le consentement de notre Conseil. Tous, que ce soient nos choix personnels ou les décisions prises en conseil, sont déterminants par l'exemple que nous donnons, ils reflètent le style de vie que nous souhaitons pour la Province. Ils traduisent la lucidité avec laquelle nous nous opposons à la mondialisation vue sous son aspect négatif. On a pu dire que les catholiques, après deux siècles de résistance, ont adopté le monde moderne, juste au moment où le monde moderne commençait à douter de lui-même et à réaliser les conséquences néfastes de la modernité. Nous laissons-nous emporter dans le tourbillon postmoderne, dans l'ère de la commodité? L'élan nouveau donné à notre vie spirituelle est gage de discernement, de critères bien posés dans notre vie personnelle et aussi dans notre travail avec le Conseil. La Province a besoin de notre discernement, des critères que nous avons élaborés avec notre Conseil, après l'écoute des Sœurs et l'étude de la réalité.

#### *b) Impliquer la communauté en lui faisant part du vécu*

La première communauté à impliquer, à informer est celle de notre Conseil. A côté du devoir de réserve et de discrétion dans des cas exceptionnels, nous avons à partager le plus possible avec le Conseil. L'implication des autres communautés passe par les relais que nous avons en la personne des Sœurs Servantes. En général, leur mission est plus difficile que la nôtre et nous devons les accompagner, les écouter, être à leur disposition, veiller à leur formation. Ceci est à rapprocher du « climat de confiance et de dialogue » prôné par la C. 31 et des conseils donnés par Sainte Louise aux Sœurs Servantes.

#### *c) Servir la croissance des personnes et motiver les communautés avec la force d'une vision partagée*

Il s'agit de tout l'aspect de la formation, ce qui « permet de vivre la vocation comme une configuration progressive au Christ, dans une fidélité renouvelée à l'Esprit et à la fin de la Compagnie » (C.49 dernier paragraphe). Le n°43 de *Vita Consecrata* l'exprime ainsi : « *Ceux qui exercent l'autorité ne peuvent pas renoncer à leurs devoirs de premiers responsables de la communauté, comme guides des frères et des sœurs sur leur chemin spirituel et*

*apostolique* ». Il nous revient certes de servir la croissance des personnes, de motiver les communautés en leur partageant le feu qui nous brûle, la passion qui nous anime, mais reconnaissons que nous recevons des Sœurs et des communautés, que ce sont elles parfois qui nous réconfortent par l'élan de leurs vies toutes données, par leur joie dans le service.

## **2 - Porter la contemplation à l'intérieur du monde de la douleur et de la pauvreté**

Je reprends ici une belle expression du Père Mezzadri qui qualifie ainsi l'apport de saint Vincent à la vie apostolique. Il appelle les Filles de la Charité, des femmes consacrées pour le service. C'est une belle façon d'exprimer l'intuition fondamentale de saint Vincent « données à Dieu en communauté, pour le service du Christ dans les pauvres » ; j'aimerais m'arrêter un peu au mot contemplation. Il ne s'agit pas ici de l'opposer au mot action, mais de le rapprocher d'autres mots comme *amitié, proximité, gratuité*, de verbes comme *donner du temps, connaître personnellement, entrer en relation*. Nous savons que c'est ce dont les pauvres ont besoin, aujourd'hui encore davantage. La mission passe par la rencontre personnelle, la relation de cœur à cœur, de regard à regard, de main à main. L'amitié avec les pauvres est un signe de paix avec ceux auxquels la société fait la guerre, elle crée et maintient la paix, intensifie la soif de Dieu, de son Royaume de sa justice. Veiller à cette contemplation revient à veiller sur la vitalité apostolique de la province. Aborder le service des pauvres sous cet angle est un bon moyen d'éviter le piège de l'activisme. Il permet de mettre sous le mot service autre chose que « travail », il implique respect, cordialité, douceur et dévotion et fait passer de la contemplation du Christ dans l'oraison à la contemplation du Christ dans les pauvres.

Cette contemplation est une première étape avant l'action, mais elle est indispensable car elle va lui donner sa couleur. Si elle n'est pas première, notre action, notre service seront vides de l'essentiel, incolores et sans saveur.

L'expression « monde de la douleur et de la pauvreté » me frappe également, elle décrit bien notre monde, dans les 94 pays où nous sommes présentes. Elle nous renvoie à notre première ligne d'action et aux « *situations qui portent atteinte à la vie, aux droits humains, à la paix, à l'équilibre écologique* ». Je ne pense pas que beaucoup de nos services ne s'adressent pas à ce monde de la douleur et de la pauvreté ; mais peut-être est-il bon de le vérifier. Je vois aussi une autre façon de comprendre cette phrase en référence à l'apostolat de la prière de nos Sœurs aînées. Sans bouger, par leurs vies avec Dieu, elles contemplent le monde de la douleur et de la pauvreté et obtiennent les grâces nécessaires à tant et tant de pauvres dont elles sont éloignées. Cette expression du Père Mezzadri nous évite de retomber dans l'opposition un peu académique, un peu stérile et démodée entre insertion et institution. La question à poser serait plutôt : tel service effectué en institution ou depuis une insertion permet-il la contemplation du monde de la douleur et de la pauvreté ? Ou est-ce que la tension, le petit nombre de Sœurs, la quantité de travail ou la façon d'aborder le service - routine, installation- occultent totalement ce regard de contemplation, ce regard de foi qui porte le Seigneur aux autres et retrouve le Seigneur chez les autres ? Relisons la constitution 16 :

a « *Données à Dieu pour le service du Christ dans les pauvres, les Filles de la Charité trouvent l'unité de leur vie dans cette finalité.*

b *Le service est pour elles l'expression de leur don total à Dieu dans la Compagnie et lui donne sa pleine signification. Il est, en même temps que vision de foi, mise en œuvre de*

*l'amour, dont le Christ est la source et le modèle. C'est l'imitation de ce Jésus serviteur que saint Vincent et sainte Louise proposent aux Sœurs – pour vivre en bonnes chrétiennes, pour être bonnes Filles de la Charité – Ce service nourrit leur contemplation et donne sens à leur vie communautaire, de même que leur relation à Dieu et leur vie fraternelle en commun raniment sans cesse leur engagement apostolique.*

*c Les Filles de la Charité voient en ceux qui souffrent, qui sont atteints dans leur dignité, leur santé, leurs droits, des enfants de Dieu, des frères et des sœurs dont elles sont solidaires. A la suite des Fondateurs, elles les regardent comme leurs maîtres qui « leurs prêchent par leurs seule présence » et comme leurs seigneurs qu'elles doivent aimer tendrement et respecter fortement. Surtout, les pauvres représentent pour elles le Christ qui a dit : « ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait ».*

Le mot de contemplation est en toutes lettres dans cette constitution 16 et se retrouve en filigrane dans des expressions comme *vision de foi, mise en œuvre de l'amour, les pauvres représentent pour elles le Christ...* Nous sommes responsables dans nos contacts avec les Sœurs, dans la formation à tous niveaux que nous planifions en lien avec le Père Directeur, le Conseil et la Commission de Formation de ne pas laisser ce lien entre contemplation et service se distendre. En amont, il faut s'assurer que les Sœurs reçoivent la nourriture spirituelle et éprouvent la joie communautaire dont elles ont besoin, auxquelles elles ont droit ; en aval, il faut qu'elles aient l'occasion de relire leur service pour y retrouver le fil de la contemplation qui peut devenir invisible du fait de la fatigue physique – pensons à une Sœur qui depuis le matin essaye d'accueillir avec compétence et amour une foule de malades faisant la queue à la porte de son dispensaire – du fait de la fatigue psychologique – imaginons une Sœur après huit heures de cours donnés dans un lycée technique de banlieue dite à risque, et pensons à tant d'autres Sœurs que chacune de nous connaît bien.

Je vous confie une inquiétude, j'ai peur qu'après l'envoi en mission, la dimension contemplation du service expliquée bien clairement au Séminaire, ne s'obscurcisse si la jeune sœur se sent prise dans le carcan rigide d'un « poste de travail à occuper » au lieu de se sentir envoyée porter la contemplation à l'intérieur du monde de la douleur et de la pauvreté. J'éprouve la même inquiétude pour les Sœurs tout juste arrivées à la mission ad gentes. A toutes les étapes de notre vie d'ailleurs, cette dimension contemplation du service a besoin de redynamisation.

### **3 - Vivre davantage de l'internationalité**

La Constitution 6 donne plusieurs marques de l'internationalité de la Compagnie. Je veux m'arrêter rapidement à la dernière : « *La Compagnie est internationale par la communion, la collaboration et le partage entre les Provinces* ».

J'ai décrit plus haut la vitalité de nos échanges, les bienfaits de la collaboration entre nous, mais je crois que nous sommes appelées à aller plus loin pour un meilleur service du Christ dans les pauvres et aussi pour une plus grande ouverture de nos cœurs à la richesse de l'internationalité. Les chiffres que je vous ai montrés tout à l'heure pourraient nous inciter à un pessimisme, voire à la panique tant les courbes sont négatives, tant les besoins des pauvres sont énormes, tant nos forces sont faibles, en nombre, en personnes formées etc. Si nous poursuivions sur ce chemin de peur, le Seigneur pourrait nous reprocher à juste titre notre manque de foi. Je pense que nous devons, au sein de notre pauvreté, redécouvrir la richesse de notre internationalité, de notre diversité. L'énorme effort entrepris depuis plus de 30 ans dans

la Compagnie pour développer la formation vincentienne aux plans nationaux et internationaux, les départs missionnaires de tant de Sœurs, leur retour et leur partage dans les provinces d'origine après le service accompli, les nouvelles fondations ne sont que des commencements. Je crois que le Seigneur nous appelle à plus d'inventivité, d'imagination pour vivre davantage la communion, la collaboration et le partage entre Provinces. La parabole du mauvais riche et celle de l'obole de la veuve sont toujours d'actualité. Avons-nous, gardons-nous des richesses à partager, pouvons-nous partager du sein de notre pauvreté ? Je voudrais aussi souligner ce que j'appelle l'internationalité reçue, l'ouverture à l'universalité, don des pauvres qui se déplacent et qui viennent nous ouvrir à d'autres cultures, d'autres pauvretés, qui remettent en cause nos façons de vivre et de servir.

Ce sens de l'universalité était présent en germe chez saint Vincent. Il l'a pratiqué en envoyant au-delà des frontières les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité, il l'a pratiqué aussi dans cette dimension d'ouverture au monde des autres en ne s'enfermant pas dans sa propre culture, pensons à ses relations avec les alchimistes, les protestants et les libertins. L'intérêt de notre fondateur pour ces personnes hors normes était inspiré par la charité, le désir de secourir des marginalisés et aussi par une curiosité de l'esprit, une ouverture du cœur à ceux qui étaient différents. L'universalité avant d'être un choix institutionnel, une diffusion géographique, une capacité de communication multiculturelle est une attitude du cœur, elle découle de notre catholicité, de ce qui fait le centre de notre vie et de notre mission, l'Eucharistie. Reprenons à notre compte ce refus du renfermement et du repli sur notre propre culture de nos communautés ou Provinces. Ce n'est pas à moi de vous dire comment développer entre nous la communion, la collaboration et le partage. C'est à vous d'être inventives, d'y réfléchir en fonction des besoins des pauvres et de la formation des Sœurs, dans le cadre de clarté et de liberté que nous offrent nos Constitutions.

Je vous souhaite donc de vivre les prochains jours de réflexion et de partage, importants pour les pauvres, pour la Compagnie, sous la mouvance de l'Esprit. « Il est la puissance intérieure qui met nos cœurs au diapason du cœur du Christ et qui nous pousse à aimer nos frères comme Lui les a aimés quand il s'est penché pour laver les pieds de ses disciples et surtout quand il a donné sa vie pour nous », nous dit le Pape Benoît XVI dans *Deus Caritas Est*. (cf. n°19). Demandons à l'Esprit des cœurs remplis de joie et d'intelligence des choses de Dieu, comme celui de sainte Louise. C'est l'Esprit qui nous rendra libres d'accomplir la volonté de Dieu. Je confie aussi à la Vierge Marie, unique Mère de la Compagnie, chacune de nous et chacune des Provinces.

Sœur Evelyne FRANC  
*Fille de la Charité*  
*Paris, 17 mai 2006*

Sœur Evelyne Franc, Supérieure générale

Rencontre des Visitatrices, Paris du 8 au 28 mai 2006

## Clôture de la Rencontre

Mes chères Sœurs,

J'ai envie de commencer cette brève intervention en citant un verset de la première lettre de saint Jean qui a nourri ma prière, ce matin : « *Nous avons reconnu et nous avons cru que l'Amour de Dieu est parmi nous* ». Ce n'est pas nouveau, mais je rends grâce pour l'expérience de Dieu que nous avons pu faire durant toutes ces journées de réflexion ensemble. Il est un peu tôt pour relire objectivement tout ce qu'il nous a été donné de vivre pendant la Rencontre qui s'achève aujourd'hui. Au-delà de l'évaluation que vous venez de faire, il va nous falloir assimiler, relire, reprendre dans la prière et partager à d'autres les informations, réflexions, interrogations suscitées par le programme des dix journées précédentes. Mon propos d'aujourd'hui est plus modeste. Je souhaite avant tout faire monter vers le Seigneur notre action de grâce en reprenant la suite du programme de cette Rencontre.

Je veux d'abord évoquer la joie de la présence, trop courte, avec nous du Père Gregory, la participation fidèle du Père Javier tout au long de notre rencontre, spécialement pendant la retraite où ses conférences nous ont fait redécouvrir la richesse et les exigences de notre vocation et, aussi, l'apport fraternel du Père Vernaschi.

Les différentes parties du programme ont touché des points essentiels :

1 - « ***La Compagnie aujourd'hui*** ». Ce thème a décrit nos essais de réponse au drame du sida, aux récentes catastrophes naturelles, à la violence qui affecte la vie quotidienne de tant de nos contemporains, à la pauvreté endémique que nous tentons de contrecarrer avec des projets pouvant déboucher sur de vrais changements de conditions de vie, enfin un vécu plus intense de la solidarité entre nous.

2 - La réflexion sur « ***La spiritualité de la Fille de la Charité, servante, témoin et prophète*** » nous a apporté une nourriture substantielle et a relevé des défis pour une plus grande cohérence de nos vies.

3 - Les partages, en groupe et en séance plénière, sur « ***La mission de la Visitatrice*** » seront rassemblés dans un mémo, ressources pour aujourd'hui et pour demain. Je veux aussi citer la plongée dans le monde des Archives, autre signe de notre appartenance.

4 - Enfin « ***Le regard vers l'avenir*** », lancé ensemble, est riche de promesses et de défis.

Je vais y revenir mais permettez-moi, auparavant, de remercier très chaleureusement tous ceux et celles qui ont bâti ces journées et ont contribué à leur bon déroulement. Je me tourne d'abord vers les traductrices du Centre International de Traduction qui vivent ici à la Maison Mère et celles qui sont venues, à l'occasion de cette Rencontre, de différentes Provinces (Curitiba, Albany New York, Madrid sainte Louise, Naples, Sienne, Cracovie, Autriche, Région d'Albanie, France Nord, Quasi-Province, France Sud). Je souligne aussi la présence très appréciée de Martine. Merci à chacune d'avoir été nos voix, dans la discrétion, à la sueur de vos visages et à l'aide de vos cellules grises qui ont bien fonctionné.

Je veux souligner aussi le rôle irremplaçable des Sœurs de la Régie et celui des toutes les autres Sœurs du Secrétariat général. Elles ont veillé à la logistique avec les micros, les présentations sur l'écran, l'impression et la distribution des documents. Je n'oublie pas la disponibilité des Secrétares et des Sœurs de l'Economat général pour les grands et petits services.

Au sein de votre groupe, je veux aussi remercier toutes les Sœurs qui ont accepté de faire partie de l'une ou l'autre Commission (modératrices, liturgie, directoires, communication, fêtes) contribuant ainsi au bon déroulement de cette Rencontre. Je tiens à souligner particulièrement le rôle des Sœurs de la Commission de coordination et la mission accomplie par Sœur Margaret et Sœur Rosa Maria : grand travail de préparation avant la Rencontre, suivi attentif pendant la Rencontre, toujours effectués avec une efficacité discrète et souriante. J'évoque ici aussi l'apport précieux de Soeur Micheline, comme facilitatrice.

Notre merci s'adresse aussi aux Sœurs qui ont animé prière et liturgie... Soeur Marie Anne et son équipe élargie, Soeur Marlene et ses décorations, Soeur Zofia et sa musique, Soeur Antonia et ses présentations. Je veux aussi exprimer notre reconnaissance à toutes les Sœurs de la Maison Mère, de l'hébergement au réfectoire en passant par l'accueil-porte et la commission des fêtes. Leur accueil et leur aimable disponibilité ont grandement facilité notre vie quotidienne.

Je reviens maintenant à l'avenir et voudrais commencer par citer le message que le Saint Père a adressé aux Supérieures générales et aux Supérieurs généraux réunis, à Rome, le 22 mai 2006 et que, toutes, nous pouvons reprendre à notre compte. Certaines expressions m'ont particulièrement frappée et nos partages sont en cohérence avec ces paroles de Benoît XVI : « *Les personnes consacrées ont le devoir d'être les témoins de la présence transfigurante de Dieu dans un monde toujours plus désorienté et confus* ». Le Pape a évoqué les pièges de la médiocrité, de l'embourgeoisement et de la mentalité de consommation en les opposant au « *signe crédible et lumineux de l'Evangile et de ses paradoxes* » que nous devons être dans le monde. « *Etre du Christ signifie garder la flamme d'amour toujours brûlante dans le cœur, nourrie constamment par la richesse de la foi, non seulement quand elle apporte la joie intérieure mais aussi quand elle est liée aux difficultés, à l'aridité, à la souffrance* ».

Je relie ceci aux partages de ces derniers jours où nous avons mis en relief l'exigence d'insuffler un élan nouveau à notre vie spirituelle, à donner la vraie place à la contemplation dans le service, à relire en communauté notre vécu auprès des pauvres à la lumière de l'Evangile. Je le rapproche aussi de l'importance de la formation à tous les niveaux. La finalité de toute formation dans la Compagnie est de servir la croissance spirituelle de chaque Sœur, suscitant en elle le désir de se configurer au Christ Serviteur et de vivre la mission confiée en servante humble et simple. Vous savez que vous pouvez compter sur notre appui dans ce domaine pour la partie qui nous revient.

Les mots de « collaboration », « internationalité » ont retenti fortement dans nos échanges ; je me réjouis de l'accent mis sur notre 4<sup>ème</sup> Ligne d'Action et du large horizon ainsi ouvert en fidélité à saint Vincent et sainte Louise. Grandir dans l'internationalité, c'est aller au-delà pour saisir toutes les possibilités d'action qui nous sont offertes pour contribuer à un monde meilleur. C'est approfondir ce qui nous unit, pour fortifier notre appartenance à la Compagnie, notre attachement au Christ, règle de notre vie. C'est aussi nous décentrer de nous-mêmes, pour nous recentrer sur le Christ, sur le Pauvre, sur l'autre. C'est grandir dans la collaboration au sein de la famille vincentienne.

Parlez à vos Sœurs de la Compagnie, de ses atouts et de ses limites ; partagez avec elles sa beauté, ses coins d'ombre, les moments d'émotion qui nous ont rassemblées autour des victimes des catastrophes naturelles, la vague d'espérance suscitée par les nouvelles implantations, le service des migrants, les possibilités du site web, notre capacité à unir nos voix, nos ressources spirituelles, humaines et matérielles en faveur des pauvres. Parlez leur de notre désir de rester proches des jeunes, de vivifier la pastorale des vocations. Redites leur que la passion pour Jésus-Christ qui nous fait aller vers les Pauvres avec audace, compassion et créativité est bien vivante.

J'ai aussi un autre message pour vos Sœurs, un merci pour toutes les prières qu'elles ont offertes à l'intention de notre Rencontre, ce fut une force invisible et un lien du cœur.

Le 31 mai est tout proche et je veux profiter de votre présence à toutes ici aujourd'hui pour vous souhaiter, au nom des Conseillères générales et en mon nom personnel, une bonne fête de la Visitation, vous remercier de la façon dont vous remplissez la mission difficile et passionnante que la Compagnie vous a confiée. Je sais que vos Sœurs vous manifesteront leur reconnaissance à cette occasion ; ma prière et mon affection pour chacune de vous seront au rendez-vous.

En votre nom, j'ai écrit à Mère Duzan et à Mère Elizondo pour leur faire un petit compte rendu de nos travaux et les assurer de notre affectueuse reconnaissance.

Je m'appuie sur sainte Louise pour vous exhorter « *de tout mon cœur à la fidélité que vous devez à Dieu dans la pratique des vertus nécessaires à votre vocation. Que vous êtes heureuses, mes chères Sœurs, d'avoir un si grand nombre de « Sœurs », de malades à servir ! Oh ! Qu'il paraît bien que Dieu vous aime puisqu'il vous donne tant d'occasions de le servir ! Continuez, je vous prie, à le faire pour son amour... »* L. 468. aux Sœurs d'Angers (vers mai 1656).

Que ces jours qui nous séparent de la Pentecôte nous fassent vivre l'attente de l'Esprit Saint à la manière de sainte Louise et dans une prière confiante à Marie, Unique Mère de la Compagnie et seule créature totalement ouverte à l'Esprit.

Sœur Evelyne FRANC  
*Fille de la Charité*  
Paris, 28 mai 2006



## 9<sup>e</sup> fiche d'étude sur les Constitutions rénovées

### CHAPITRE VI : LE GOUVERNEMENT

#### NIVEAU PROVINCIAL

(C. 72 – 80; St. 53 – 62)

## I INTRODUCTION

Cette partie du chapitre du gouvernement au niveau provincial est une des plus longues du livre des Constitutions et des Statuts. Sa taille se comprend et se justifie : parce que, non seulement elle parle de l'office de la Visitatrice, celle qui a la fonction de gouvernement dans la Province, mais le paragraphe traite aussi les différents offices de ceux qui collaborent avec elle, le Directeur provincial, l'Assistante provinciale, les Conseillères, l'Econome et la Secrétaire provinciales. La mission que la Compagnie confie à la Visitatrice a d'abord un aspect charismatique, mais elle a aussi de nombreux aspects juridiques qui viennent du droit universel et propre. Tout cela justifie l'importance de cette partie.

En général, les textes sont clairs et précis. Certaines expressions sont expliquées dans le lexique des Constitutions. Pour cette raison et afin que la fiche ne soit pas trop longue, nous ne ferons qu'indiquer les nombreux changements qui ont été introduits, nous ferons une brève synthèse des points principaux de cette partie (C. 72-80; St. 53-62) et nous nous arrêterons sur ceux dont l'importance et la nouveauté requièrent une explication particulière.

## II. POINTS PRINCIPAUX DE LA FICHE

### 1. La Province

"La Visitatrice a le gouvernement immédiat de la Province. Elle la dirige selon les prescriptions du droit universel et du droit propre"(C. 73 d). Ce paragraphe qui se réfère au gouvernement au niveau provincial commence par expliquer ce qu'est une Province (cf. C. 72 a), ce qui est tout à fait normal. Le Code de Droit Canonique la définit de cette façon : "*L'union de plusieurs maisons, qui constitue une partie immédiate du même institut sous un même Supérieur et est érigée canoniquement par l'autorité légitime, est appelée province*" (Can. 621). La responsable d'une Province est la Visitatrice, qui est une Supérieure Majeure; elle se trouve dans un territoire donné, avec des limites déterminées.

Cet "ensemble de plusieurs maisons" qui forment une Province, a des formes diverses dans la réalité actuelle de la Compagnie. En général, le " territoire déterminé" et les " limites fixées" d'une Province coïncident avec celles d'un pays. Mais, il est assez fréquent que dans un même pays, il y ait plusieurs Provinces comme, par exemple, au Brésil, en Colombie, en Espagne, aux Etats-Unis, en France, en Inde, en Italie, et en Pologne. Il se peut aussi qu'une Province s'étende sur plusieurs pays comme c'est le cas des Provinces du Proche orient, de l'Amérique Centrale, de l'Afrique Centrale et de l'Afrique du Nord. Le Statut 53 c admet la possibilité qu'une Province ait des communautés locales implantées sur le territoire d'une autre Province, ainsi que dans un autre pays où la Compagnie n'est pas encore présente. Ces deux possibilités sont déjà une réalité dans la configuration actuelle de la Compagnie.

Les Constitutions de 1983 accordaient au Supérieur Général, avec le consentement de la Supérieure générale et de son Conseil, la compétence et les décisions par rapport aux Provinces, au sujet de leur érection, de leur division, de leur union et de leur suppression (cf. C. 3, 35). L'article 72 b passe cette compétence à la Supérieure Générale avec son Conseil. Cette compétence concerne aussi les Vice-Provinces, la Quasi-Province et les Régions. Dans la pratique, la Vice-Visitatrice et la Vice-Province sont comparables à la Visitatrice et à la Province. Actuellement, il n'y en a pas dans la Compagnie. La Région, par contre, dépend d'une Province et a un Statut particulier. Elle a une Responsable régionale qui est membre d'office de l'Assemblée Générale (cf. C. 87 c).

Sans aucun doute, c'est la Supérieure générale avec son Conseil, qui connaît le mieux les situations et les besoins des Provinces, des Vice-Provinces et des Régions pour ériger, diviser, unir ou supprimer. De ce point de vue, le passage des compétences du Supérieur général à la Supérieure générale est logique. Bien sûr, il faut que les Sœurs concernées soient consultées pour toutes ces décisions et qu'il y ait une répartition juste des biens et des personnes (cf. C. 72 b St. 53 a, b).

De par leur nature, aussi bien la Vice-Province que la Région répondent à des situations transitoires. Aussi, peu avant l'Assemblée générale de 2003, les Vice-Provinces et les Régions devinrent des Provinces. Ainsi, la représentativité à l'Assemblée s'améliora et sa composition refléta mieux la réalité. Actuellement, il ne reste que la Région d'Albanie qui a des liens avec la Province de Slovénie. Peu après la dernière Assemblée générale, on a vu le besoin de restructurer la Quasi-Province. Elle dépend directement de la Supérieure générale et a un Statut particulier.

## 2. La Visitatrice

L'influence de la doctrine du Concile Vatican II sur l'Eglise et ses institutions s'est fait sentir aussi dans la Compagnie. Le principe de subsidiarité et l'importance de l'inculturation, par exemple, ont contribué à renforcer la figure de la Visitatrice. Nous l'avons vu, puisqu' une partie des attributions des Supérieurs généraux des Constitutions de 1983, est passée à la Visitatrice dans les Constitutions actuelles.

Par rapport à l'office de la Visitatrice, les Constitutions et les Statuts abordent de nombreux aspects juridiques (cf. C. 73, 79; St. 54, 60). Mais il faut remarquer, car c'est important, qu'elles commencent par mettre en valeur les aspects charismatiques de cet office : "*promouvoir la vitalité spirituelle et apostolique de la Province. Elle s'efforce de stimuler en chaque communauté et en chaque Sœur, la conscience de leur propre responsabilité dans la fidélité de la Compagnie à sa vocation et à son élan missionnaire*" (C. 73 a);..." *En collaboration avec ses Conseillères, elle s'efforce de favoriser dans la Province un climat de simplicité et de confiance*" (C. 73 f)." *Elle assure le lien entre la Province et les Supérieurs généraux, avec lesquels elle maintient des contacts étroits, indispensables à l'unité de la Compagnie*" (C. 73 g). Les aspects juridiques sont importants, mais ils seront toujours des supports au service des éléments charismatiques.

L'article 73 b introduit deux changements importants : la Visitatrice est "*désignée*" par la Supérieure générale avec son Conseil. Avant, elle était "*nommée*" par le Supérieur général, en accord avec la Supérieure générale avec son Conseil, après une consultation des Sœurs de la Province (cf. C. 3.36 de 1983). Le lexique des Constitutions explique que le mot désignation signifie : "*Action de pourvoir à un poste ou à une fonction, soit par élection soit*

*par nomination*"(Lexique p. 198). Maintenant, c'est chaque Province qui propose la méthode pour désigner la Visitatrice : par nomination de la Supérieure générale avec son Conseil après avoir consulté les Sœurs de la Province, ou par élection. En ce cas, le Droit universel demande la confirmation par la Supérieure générale (cf. CDC, c. 625 & 3; St. 54 a).

Pour être nommée ou élue Supérieure de façon valide, le droit universel demande que dans le droit propre, le temps de profession perpétuelle ou définitive requis, soit déterminé (cf. CDC, c. 623). Comme dans la Compagnie, les vœux sont annuels et renouvelables, les Constitutions déterminent que pour être désignée Visitatrice, ce temps requis soit " *au moins quinze ans de vocation et qu'elle ait confirmé dans l'année son engagement dans la Compagnie par le renouvellement de ses vœux.*" (C. 73 c). On ne parle pas de l'âge, mais comme le Statut 26 indique que l'âge minimum pour entrer dans la Compagnie est de 18 ans, cela veut dire qu'une Sœur ne pourra être désignée Visitatrice avant 33 ans. La désignation est pour six ans, et elle ne pourra être désignée de nouveau que pour trois ans seulement (cf. C. 73 b, c).

" *La Visitatrice a le gouvernement immédiat de la Province.*" (C. 73 d; lexique p. 201). Les Supérieurs généraux ont le pouvoir universel et suprême dans la Compagnie, mais c'est la Visitatrice qui a le gouvernement immédiat de la Province avec une autorité qui lui est propre, mais qui est, bien sûr, soumise à celle des Supérieurs généraux (cf. C. 73 d; CDC, c. 622). Pour exercer le gouvernement immédiat il faut avoir le "*pouvoir exécutif*" (cf. Lexique, p. 203; St. 54 b), c'est-à-dire, la capacité de prendre des décisions et de donner les permissions selon les Constitutions et les Statuts. Les Sœurs lui doivent obéissance. Les Supérieurs auxquels les Sœurs doivent obéissance, en faisant leur vœu, sont la Visitatrice, la Vice-Visitatrice et la Responsable régionale (cf. C. 31 a). La Visitatrice est une "*Supérieure majeure*" (cf. C. 73 e). Le canon 620 appelle Supérieurs majeurs "*ceux qui dirigent tout l'institut* (Supérieurs généraux), *ou une province* (Visitatrice) *ou une partie qui lui est équiparée* (Vice-Visitatrice) ".

Cet article 73 présente encore d'autres fonctions de la Visitatrice, par exemple collaborer à l'unité de la Compagnie (C; 73 g), transmettre à la Supérieure générale la demande de rénovation annuelle des Vœux des Sœurs (cf. C. 73 e), faire les visites régulières (cf. C. 73 f), convoquer et présider l'Assemblée provinciale (cf. C. 73 h).

C'est dans le Statut 54 que nous trouvons les autres attributions que les droits universel et propre assignent à la Visitatrice :

- Elle nomme l'Assistante et l'Econome provinciales (avant c'était la Supérieure générale avec son conseil); la Secrétaire provinciale et les Sœurs responsables de la formation; les Sœurs Servantes pour un triennat qui peut être renouvelé, cela après avoir consulté la communauté et la Sœur elle-même (cf. St. 54 d; 60 c; C. 82 e) et, exceptionnellement au-delà d'un deuxième triennat en accord avec la Supérieure générale (avant c'était le Supérieur général qui la nommait). Toutes ces nominations sont transmises à la Supérieure générale. La consultation des Sœurs de la Province, avant la nomination des Sœurs Servantes selon le Statut 54 d, est la même que celle dont parle le Statut 65 b. La Visitatrice doit consulter les Sœurs de la communauté, seulement si elle nomme Sœur Servante un des membres de cette même communauté, et dans le cas d'une prolongation de son office pour un second triennat ou davantage. (cf. C. 82 c).

- Elle est responsable, avec la collaboration de l'Econome provinciale, des biens meubles et immeubles de la Province, afin qu'ils soient administrés selon le droit universel, propre et civil (cf. St. 54 e).
- Elle informe la Supérieure générale des visites régulières des maisons, qui ont lieu tous les trois ans. Ces visites sont réalisées par la Visitatrice ou par ses déléguées, les Conseillères (cf. St. 54 f).
- Elle accorde aux Sœurs la permission de vivre en dehors d'une maison de la Compagnie pour les raisons déterminées par le Statut 29 a, pour publier des écrits traitant de questions religieuses ou morales (cf. St. 54 i). Selon l'additif 9 de l'Assemblée générale de 1985, c'est le Directeur provincial qui donnait cette permission. Ce changement nous semble logique, car c'est au Conseil Provincial que cette permission doit être accordée. Ainsi les Conseillères peuvent donner leur avis, de même que le P. Directeur.

### **3. l'Assistante provinciale**

L'article 74 des Constitutions et le Statut 55 présentent brièvement et avec précision l'office de l'Assistante Provinciale et la manière de procéder à sa nomination. Il ne semble pas nécessaire de donner des explications.

### **4. Le Directeur provincial.**

Les Constitutions et les statuts rénovés ont introduit des changements nombreux et importants dans l'office du Directeur provincial. Les textes présentent avec clarté et précision sa mission et ses attributions. Dans sa nouvelle présentation, on fait ressortir l'aspect pastoral de sa charge : promouvoir l'esprit vincentien, être attentif à la formation, visiter les communautés, être à la disposition des Sœurs, etc... (cf. C. 75 b).

L'article 75 a décrit l'office du Directeur d'une Province de Filles de la Charité comme "*un service vincentien d'animation et d'accompagnement en collaboration avec la Visitatrice et son Conseil*". Son service ne comprend donc aucune fonction de gouvernement, même si on lui demande de collaborer dans le gouvernement de la Province, dans le processus de discernement et pour appuyer les décisions prises. Evidemment, dans cette collaboration, les relations avec la Visitatrice et son Conseil sont fondamentales. Comme il n'est pas supérieur dans la Compagnie, il ne figure plus dans la liste des Supérieurs auxquels les Filles de la Charité s'engagent à obéir par vœu d'obéissance, selon ce que dit l'article 31 a des Constitutions.

Il est nommé par le Supérieur général qu'il représente dans l'exercice de ses fonctions reconnues par les Constitutions et les Statuts (cf. C. 75 b). Soulignons au passage cette affirmation que le Directeur provincial représente le Supérieur général, car c'est quelque chose de nouveau. Comme la fonction du Supérieur général dans la Compagnie s'oriente vers l'animation spirituelle et l'accomplissement de la mission apostolique (cf. C. 64 b), celle du Directeur va dans la même ligne. Aussi on lui demande de "*Promouvoir...l'esprit vincentien*" et d' "*être attentif à la formation des Sœurs*" (C. 75 b; St. 56 f). Sa condition de prêtre de la Congrégation de la Mission laisse supposer qu'il connaît cet esprit et la mission qu'il a reçue le presse de le promouvoir et de se préoccuper de la formation des Sœurs.

Le Statut 46 de 1983 disait que le Directeur "*assiste*" au Conseil et "*préside*" l'Assemblée provinciale. L'article 75 b introduit deux changements : non seulement il assiste mais aussi il "*participe*" aussi bien au Conseil qu'à l'Assemblée, mais l'un comme l'autre sont présidés par la Visitatrice (cf. C. 86 b). Il s'agit d'une participation active, il intervient quand il a quelque chose à apporter ou quand on lui demande son avis.

Le Directeur provincial doit "*visiter les Communautés locales*", (cf. C. 75 b; St. 56 d). Le Droit canonique demande aux Supérieurs de visiter les communautés (cf. CDC, c. 628 & 1). Ces visites-là sont canoniques, demandées par les canons. Comme le Directeur n'est pas un Supérieur, les visites qu'il fait ne sont pas à proprement parler canoniques. Ce sont celles qui sont demandées par le droit propre de la Compagnie (cf. C. 75 b; St. 56 d). Le nouveau Directoire les appelle "*visite pastorale du Directeur*". Il convient que toutes les Sœurs connaissent le rôle important du Directeur dans la Province, selon toutes les indications contenues dans le nouveau *Directoire du Directeur provincial*.

" *Tout ce qui regarde les vœux dans la Compagnie est de son ressort*" (on parle du Supérieur général) (C. 64 c). Comme le Directeur est son représentant dans la Province, les Constitutions lui confie la fonction d' "*accorder les permissions de pauvreté relatives aux biens personnels des Sœurs*"(cf. C. 75 b). La demande des permissions de pauvreté est une caractéristique du vœu de pauvreté des Filles de la Charité (cf. C. 30 a) et c'est une bonne occasion pour réfléchir avec le Directeur sur le style de vie et sur les "*œuvres pies* » auxquelles les Sœurs consacrent les fruits de "*leurs biens personnels*" (cf. C. 30 d, e).

Le Statut 56 a décrit le processus de nomination du Directeur provincial par le Supérieur général et la durée de son office. La possibilité de nommer un sous-directeur (cf. St. 56 b) correspond à des situations particulières, comme par exemple dans la Province de Belgique. Actuellement c'est la seule qui ait un Directeur et un sous-Directeur, la raison c'est que les Sœurs parlent deux langues très différentes entre elles.

Le Statut 56 c fait une liste de neuf points sur lesquels le Directeur doit donner son avis au Conseil, étant donné leur importance. Suivre cet avis n'est pas une obligation, mais il faut le lui demander et il doit s'exprimer. Ces points se réfèrent à des moments importants de la vie des Sœurs, l'autorisation pour résider hors d'une maison de la Compagnie, le renvoi ou la réadmission, l'utilisation des biens de la Province en matière importante. Le Directeur participe, mais il n'est pas membre du Conseil; par conséquent, il ne vote pas, mais, en vertu de la mission qu'on lui a confiée, il collabore, il aide à discerner et à prendre les décisions qui conviennent.

## **5. Les Conseillères**

Les changements introduits par l'article 76 et le Statut 57 des nouvelles Constitutions, par rapport à celles de 1983, sont importants. Avant c'était le Supérieur général qui nommaient les Conseillères provinciales, après avoir consulté les Sœurs de la province, en accord avec la Supérieure générale avec son Conseil. Maintenant, l'article 76 des Constitutions dit : "*Les Conseillères provinciales sont désignées par la Supérieure générale avec son Conseil*". L'autre changement se réfère au mode de désignation des Conseillères. C'est la Province qui propose la méthode à l'approbation de la Supérieure générale avec son Conseil : nomination après une consultation, ou une élection. Dans ce dernier cas, il faut la confirmation de la Supérieure générale (cf. C. 76 a; St. 57 a).

En tant que Conseillères, elles n'ont pas de fonction de gouvernement, mais elles sont là pour aider la Visitatrice afin que les Constitutions et les Statuts s'appliquent dans la Province, que les Sœurs se sentent accompagnées, que les diverses activités contribuent à accomplir le but de la Compagnie et que l'esprit vincentien soit bien vivant dans la Province (cf. C. 76 b).

La rédaction du Statut 57 b demande une explication. La Visitatrice est désignée pour six ans, de même que les Conseillères désignées pour la première fois. Quand la Visitatrice a fini son mandat, celui des Conseillères se termine aussi. La Visitatrice peut être désignée pour trois ans de plus et les Conseillères aussi. Il peut arriver que, dans la désignation du premier Conseil, il y ait une Sœur qui ait déjà été Conseillère pendant six ans avec la Visitatrice précédente. Dans ce cas, cette Conseillère est désignée seulement pour trois ans, car elle ne peut pas dépasser les neuf ans consécutifs. Si la Visitatrice termine son mandat après six ans, avec la nouvelle Visitatrice et son nouveau Conseil, il peut y avoir des Sœurs qui étaient déjà Conseillères pendant six ans dans le Conseil précédent. Elles seront alors désignées pour trois ans de plus seulement.

Les Conseillères provinciales remplissent leur office aux séances du Conseil où elles donnent leur avis ou leur consentement aux différents points qui sont traités. Les autres fonctions, qu'elles peuvent assumer, sont une délégation de la Visitatrice qui, en raison de la décentralisation et pour d'autres motifs, cherchera à déléguer, surtout pour l'animation des différentes branches d'apostolat dans la Province. (St. 57 c).

## **6. L'Econome provinciale**

" *La Visitatrice est responsable des biens meubles et immeubles de la Province*" (St. 54 e). Cependant, c'est l'Econome provinciale qui " *administre les affaires temporelles*", toujours sous la direction de la Visitatrice avec son Conseil "(cf. C. 77 a). L'Econome provinciale est nommée par la Visitatrice avec son Conseil qui transmet cette nomination à la Supérieure générale (cf. C. 77 b). Avant, elle était nommée par la Supérieure générale, et le Supérieur général confirmait la nomination. Elle peut être aussi Conseillère si elle a été désignée pour cet office (cf. C. 77 c).

Le Statut 58 nous donne d'autres précisions, il énumère les fonctions de l'Econome provinciale : elle est nommée pour six ans, avec la possibilité d'être renommée deux fois pour trois ans (St. 58 a). Elle participe aux séances du Conseil, avec le droit de vote quand il s'agit d'affaires économiques ou légales à incidence économique (St. 58 b). Elle informe la Visitatrice et le Conseil de l'administration des biens de la Province (St. 58 c). Elle oriente les Sœurs Servantes et les Economes locales (s'il y en a) pour l'administration des biens et elle informe la Visitatrice et son Conseil de la gestion des communautés locales (St. 58 d). Elle conseille les Sœurs qui ont des biens personnels quand elles demandent de l'aide (St. 58 e). Il est bon que l'Econome provinciale soit assistée par une Commission des finances (St. 58 f), qui se compose généralement de laïcs expérimentés en économie et de Sœurs. Comme pour d'autres offices dans la Compagnie, l'Econome provinciale peut compter aussi sur le "*Guide de l'Econome provinciale*".

## **7. La Secrétaire provinciale**

Un autre office important dans la Province est celui de la Secrétaire provinciale. Sa mission est d'aider la Visitatrice dans son administration (cf. C. 78 a). Elle est nommée par la

Visitatrice avec son Conseil qui communique la nomination à la Supérieure générale (cf. C. 78 a; St. 54 c). Elle peut être aussi Conseillère si elle a été désignée pour cet office (cf. C. 78 b). Le Statut 59 énumère les différents aspects de son office.

### **8. Le Conseil provincial**

"Le Conseil provincial est formé par les Conseillères réunies autour de la Visitatrice"(cf. C. 79 a). Normalement, il se réunit une fois par mois (St. 60 a). C'est la Visitatrice qui le prépare, le préside et le dirige. Le Directeur y participe "(cf. C. 79 b). Si la Visitatrice est absente, c'est l'Assistante provinciale qui le convoque et le dirige "(cf. C. 79 d). Doivent être présentes au moins la moitié du nombre des Conseillères "(cf. C. 79 c).

Aux séances du Conseil, on traite les affaires sur lesquelles la Visitatrice avec son Conseil ont le pouvoir de décider et celles qui doivent être soumises à l'approbation de la Supérieure générale avec son Conseil (cf. C. 79 b). Les Conseillères donnent leur avis ou leur consentement. Le statut 60 énumère les affaires où la Visitatrice doit demander "*l'avis*" du Conseil, même si elle n'est pas obligée de le suivre (cf. CDC, c. 127 & 2, 2°). Il y a d'autres affaires pour lesquelles la Visitatrice a besoin du "*consentement*" du Conseil (cf. St. 60 c). Logiquement, comme vous pouvez le constater, il s'agit d'affaires beaucoup plus importantes (en rapport avec les étapes de la vie de la Fille de la Charité, avec les vœux, les absences, les nominations, l'ouverture et la fermeture de maisons, des affaires financières) que celles qui sont consignées dans le Statut 60 b pour lesquelles il ne faut que l'avis des Conseillères. Pour les affaires qui requièrent le consentement du Conseil, la Visitatrice doit suivre l'opinion exprimée par la majorité absolue. Le Directeur et la Visitatrice ne votent pas. En cas de parité des voix, la Visitatrice peut trancher la question (cf. St. 60 d).

### **9. Le Projet provincial**

Les Constitutions et les Statuts de 1983 demandaient que chaque Province précise "*ses priorités missionnaires et ses lignes générales de vie*" et qu'on élabore un Projet provincial. S'agissait-il de documents différents ? Les Constitutions de 2004 nous éclairent quand elles disent que : c'est dans le Projet provincial que l'on précise les priorités missionnaires et les lignes générales d'action (cf. C. 80). Avec le Statut 62, nous avons là plusieurs orientations - quelques unes sont tout à fait nouvelles - pour l'élaborer : fidélité au charisme des Fondateurs, à l'esprit et aux Constitutions et Statuts, respect de l'enseignement de l'Eglise et des orientations de la Compagnie; en tenant compte du contexte socioculturel, des réalités de la Province et des apports des communautés locales. Le Projet provincial est conçu comme un instrument pour dynamiser la réponse de la Province aux appels concrets des pauvres. Il doit être approuvé par la Supérieure générale et son Conseil (cf. St. 62).

### **10. Les Normes provinciales**

Dans les textes des Constitutions rénovées, on peut percevoir combien la Compagnie est en harmonie avec certains traits de la culture actuelle : l'inculturation, la subsidiarité, l'unité dans la diversité, par exemple. Une des manières, de faire passer cette sensibilité et de donner les réponses les plus appropriées dans chaque Province, sera de l'appliquer dans les Normes provinciales (cf. St. 61 a). Ce thème a été largement débattu à la dernière Assemblée générale. Il a été approuvé comme une possibilité, non pas comme une obligation. : "*Chaque Province peut proposer des Normes provinciales... Ces Normes sont soumises à l'approbation de la Supérieure générale avec son Conseil*"(St. 61 a; cf. C. 66 e).

Les Constitutions et les Statuts demandent que chaque Province propose à la Supérieure générale la méthode de participation des Sœurs pour désigner la Visitatrice et les Conseillères provinciales (cf. C. 73 b; 76 a; St. 54; 57 a). Cette méthode proposée et approuvée sera une Norme provinciale, comme d'autres décisions provinciales pourraient l'être aussi, on peut les inclure comme annexe au Projet provincial.

Comment bien comprendre l'expression " Chaque Province peut proposer...une méthode pour l'élaboration des Normes provinciales" ? (cf. St. 61 a). Qui est la Province dans ce cas? Ce sont toutes les Sœurs, mais sans oublier qu'après avoir consulté toute la Province, La Visitatrice avec son Conseil doit faire un discernement et envoyer les Normes à la Supérieure générale avec son Conseil pour leur approbation. Le Statut 61 b précise comment se fera la préparation de ces Normes : "*habituellement après discussion au cours de l'Assemblée provinciale ; dans d'autres cas, par la Visitatrice avec son Conseil, après consultation des Sœurs*"

Cette fiche contient beaucoup d'aspects juridiques, car elle traite des questions qui suivent les règles du Droit universel, ou bien ces mêmes règles demandent au droit propre de la Compagnie de les préciser. Avec cette abondance d'aspects juridiques il faut, pour arriver à un certain équilibre, tenir compte en même temps des "*Principes généraux de gouvernement*"(cf. C. 60-63) et de l'explication qui en a été faite dans la fiche précédente, car elle s'applique aux trois niveaux de gouvernement : général, provincial et local. Ainsi les éléments charismatiques donneront une âme et du sens aux juridiques, et les juridiques serviront de support aux charismatiques. Tous les deux contribueront à ce que l'autorité soit un service dont le rôle est de garder et de stimuler la fidélité de la Compagnie à l'esprit et à la mission qui la caractérisent dans l'Eglise.

### **III QUELQUES QUESTIONS POUR FACILITER LA REFLEXION PERSONNELLE ET LES ECHANGES COMMUNAUTAIRES (ENTRE COMMUNAUTES, OU AU PLAN PROVINCIAL...)**

- \* Comparez les Constitutions rénovées avec celles de 1983. Voyez les changements qui se sont introduits dans les articles qui correspondent à cette fiche.**
- \* Relation entre le gouvernement provincial et les communautés locales : quels sont les aspects auxquels le gouvernement provincial doit faire attention par rapport aux communautés locales. Quels sont les aspects auxquels les communautés locales doivent faire attention par rapport au gouvernement provincial ?.**
- \* Renforcer le sens de l'appartenance à la Province veut dire renforcer le sens de l'appartenance à la Compagnie. Que peut-on faire, sur le plan personnel et au niveau communautaire pour développer le sens de l'appartenance à la Province ?**
- \* Les consultations, sont-elles pour vous l'expression de la coresponsabilité et de la participation ?**

P. Javier Álvarez, DG  
P. Fernando Quintano, CM



## PISTE POUR LA REPRISE MENSUELLE

***"Qu'il est grand ton nom par toute la terre!"***  
**(Ps. 8,2)**

Le jour de la reprise mensuelle est un espace vert dans les nombreuses occupations de chaque mois (cf. C.21d), un jardin pour promener sa vie sous le regard attentif et plein de compassion de Dieu, une pause sur le chemin du service des pauvres. C'est une journée inutile. Elle ne nous sert qu'à nous rappeler quel est celui qui soutient notre vie et quel est le sens du travail que nous faisons chaque jour.

Le psaume 8 est un chant au Dieu Créateur ("*A voir ton ciel, ouvrage de tes doigts...*"). Nous avons tous certainement dans notre regard, un lieu naturel attachant, un lieu de rêve, un chemin qui nous porte à nous confondre avec la nature exubérante ou qui nous lance à travers champs, là où l'horizon finit par rejoindre le ciel. A partir de ce souvenir, on peut faire une journée de reprise et y ressentir ainsi la présence bienveillante de Dieu. La nature a toujours été un des livres qui parlent le mieux de Dieu. La seule chose nécessaire, c'est de savoir lire.

### **LA NATURE NOUS INTERROGE**

Le rythme ordinaire de la vie ne nous laisse pas beaucoup de temps pour les questions fondamentales. Quelques-unes se réveillent quand nous contemplons la nature ou quand nous faisons une retraite. En fin de compte, une retraite ressemble beaucoup à un lieu naturel ou à une promenade solitaire dans la campagne, là où on s'entoure de silence, l'esprit se calme et songe à "d'autres choses". La retraite est un véritable espace écologique.

La création, plutôt que de répondre, dans un premier temps, interpelle par sa présence obstinée et muette, avec son rythme cyclique. Toutes les 24 heures, la courte séquence de la journée se répète. Tous les 365 jours, la longue séquence de l'année recommence. Le printemps arrive, l'été suit, l'automne mûrit et enfin l'hiver achève le cycle en abaissant la température au niveau de la mort, afin que le printemps suivant puisse apparaître comme la renaissance de la vie. A l'époque de la culture rurale, ces séquences naturelles marquaient les rythmes humains : lumière et obscurité correspondaient au travail et au repos. Même l'année liturgique était marquée par les rythmes naturels. Le monde moderne a rompu ce rythme imposé par la nature.

Cependant, quand nous regardons la nature, quand nous nous situons dans l'ordre de la Création, des questions fondamentales se réveillent en nous : qui a créé la mer ? pourquoi les étoiles existent-elles ? Comment ce paysage s'est-il formé ? Quel est le sens de la vie de l'homme ? pourquoi l'existence de tout être vivant est-elle limitée ? Existe-t-il une autre vie ?

...

Voilà notre véritable souci : chercher si, derrière notre environnement, qui nous saisit quelquefois à cause de sa beauté impénétrable, Dieu existe. Pour jouir de la création, il faut s'arrêter beaucoup de temps à des questions comme celles-ci. N'oublions pas que si notre foi confesse le Dieu du monde, il est logique que nous cherchions Dieu dans le monde, que nous ne concevions pas une création orpheline de sa présence. Les questions "inévitables" nous donnent la possibilité de contempler sérieusement la nature, de l'intérieur.

## LA NATURE NOUS EVEILLE A LA FOI ET A LA JOIE

Toutes les choses qui existent (une rivière, une fleur, une pierre, un arbre, un oiseau) sont une authentique lettre signée par Dieu. Quand l'intelligence libre de préjugés contemple la nature, elle conclut que c'est Dieu qui a créé le soleil, la lune, la mer, les étoiles, les poissons, les animaux. C'est Dieu qui, avec son souffle, a créé l'être humain. Puis, il considéra ce qu'il avait fait et le trouva "*très bon*" (Gén. 1, 31). Tout dans la création, est à l'image de Dieu. Mais, par l'Incarnation et la Résurrection de Jésus-Christ, il y a dans le monde une présence de Dieu encore plus forte que celle de la création. Aussi, nous pouvons dire avec Saint Paul, que la création entière participe à la gloire du Seigneur Ressuscité.

Mais, il ne suffit pas d'être un amoureux de la nature, de jouir d'un coucher de soleil ou d'être habitué à marcher dans la montagne pour découvrir Dieu. Il faut avoir une capacité sacramentelle, c'est-à-dire, la capacité de percevoir que chaque réalité créée révèle le mystère de Dieu. Il s'agit de voir au-delà de la matérialité des choses. C'est alors qu'il est possible que les actions les plus banales (respirer, fouler l'herbe mouillée, boire un verre d'eau, contempler les étoiles, tailler une haie, arroser l'herbe du jardin, cultiver un rosier, planter des tomates, nager dans la mer, cueillir des fraises, regarder pleuvoir derrière les vitres) deviennent de véritables expériences de foi. Elles le seront dans la mesure où elles nous rempliront d'une joie très forte. La logique est claire : quand une personne rencontre Dieu, le premier effet est la joie, le second, la sérénité. Par conséquent, celui qui perçoit la nature en profondeur, jouira très certainement de ces dons.

## LA NATURE FAIT VENIR LA LOUANGE SUR NOS LEVRES

Celui qui reconnaît Dieu dans la création est capable de le louer et de jouir de ses œuvres. François d'Assise y parvient après avoir souffert une purification intense. Dans son "Cantique des créatures", il a su exprimer les louanges au Dieu de la création pour toutes ses œuvres : le soleil ("*de Toi, Très-Haut, il est le symbole*"), la lune ("*de sa lumière pâle*"), les étoiles ("*claires, précieuses et belles*"), la terre ("*pleine de bénédictions*")...

Nous louons Dieu non seulement quand nous reconnaissons le reflet de sa gloire dans la beauté de ses œuvres, mais aussi quand nous nous efforçons de "*prolonger par nos petites mains, ses mains puissantes*". La création de Dieu, dans un processus constant d'évolution, s'incarne aussi dans les créations de l'homme, parce qu'il n'est pas seulement nature, il est en même temps culture. La ville, avec ses gratte-ciels, ses autoroutes, ses faubourgs, son bruit et ses lumières au néon, est le symbole de la culture de l'être humain. Là aussi, même si c'est plus difficile, nous sommes appelés à y reconnaître l'empreinte de Dieu et à jouir de sa présence. Nous pourrions donc composer une version moderne du "Cantique" de François. Nous pourrions dire, par exemple : "Loué sois-tu, mon Seigneur, pour la voiture (*qui donne de l'agilité aux jambes de l'être humain*), pour la photocopieuse (*qui est précise, exacte, propre silencieuse*), pour les médicaments (*si petits et si efficaces pour faire disparaître les migraines et les brûlures d'estomac*), pour la machine à laver, pour le four électrique et le micro-ondes (*qui rendent notre vie plus commode*), pour le téléphone, pour le lève-malade qui soulève les personnes âgées, pour les grues qui retirent les vitrines de la ville. Pour notre sœur la "télé." précieuse en sa couleur, qui est claire et gaie, loué sois-tu mon Seigneur! Pour le jeune frère, le nouvel ordinateur, qui est utile et fascinant, loué sois-tu mon Seigneur!

La création n'est pas seulement l'ensemble des choses créées par Dieu et/ou par l'être humain. La création, c'est aussi l'être humain. Particulièrement, l'être humain, le "roi de la

création", la cerise sur la gâteau du monde. *"Tu l'as fait un peu moindre que les anges"* affirme le psaume 8, verset 6. Dans la création, les créatures préférées de Dieu sont ses enfants les plus faibles et sans défense. Ce sont les pauvres. Si l'être humain est "l'image de Dieu", le Pauvre l'est plus que tout autre. Au contact du pauvre, c'est la prière de louange et de demande qui doit jaillir en nous, en toute spontanéité et naturel. A ce point de la création, Saint François et Saint Vincent se rejoignent.

#### **POUR L'ORAISON PERSONNELLE ET L' ECHANGE**

- **Lecture méditative de quelques textes bibliques : Psaume 8; Dan. 3, 57-88.56 (cantique des trois enfants), Mt. 6, 25-34 ou Lc. 12, 12, 22-34.**
- **Est-ce que je découvre facilement Dieu dans la nature ? dans les choses créées par l'être humain ? Suis-je capable de prier à partir des réalités de la création?**
- **La relation avec l'être humain et le pauvre me mène-t-elle à Dieu ?**

Père Javier Álvarez, cm  
*Directeur général*

## Défis actuels

### La migration à à la lumière des Ecritures

Notes prises librement à partir de la conférence du Cardinal Hamao

#### INTRODUCTION

Avant toute considération, je voudrais réfléchir avec vous sur trois passages de l'Écriture qui ne concernent pas forcément la migration, mais qui me paraissent essentiels.

#### **La race humaine constitue un tout**

Le premier passage est tiré de la Genèse, du chapitre sur la création. Pendant cinq jours, Dieu remplit la terre de tout ce qu'elle contient et, le sixième jour, Il créa l'homme. Lisons le dans Genèse 1, 27-28: *“Dieu créa les hommes pour qu'ils soient son image, oui, il les créa pour qu'ils soient l'image de Dieu. Il les créa homme et femme. Dieu les bénit en disant: Soyez féconds, multipliez-vous, remplissez la terre, rendez-vous en maîtres, et dominez les poissons des mers, les oiseaux du ciel et tous les reptiles et les insectes.”* Plus loin le texte biblique continue: *“L'homme nomma sa femme Eve (Vie) parce qu'elle est la mère de toute vie humaine.”*<sup>1</sup>.

Saint Paul parlant devant l'aréopage réitère ceci: *“A partir d'un seul homme, il a créé tous les peuples pour qu'ils habitent toute la surface de la terre; il a fixé des périodes déterminées et établi les limites de leurs domaines...”*<sup>2</sup>.

L'implication de ces passages réside dans le fait que “la race humaine constitue un tout” forme une unité à cause de son origine commune. Saint Paul dans son discours affirme plus tard que Dieu est le Père de tous les hommes: *«C'est en lui que nous avons la vie, le mouvement et l'être, comme l'ont aussi affirmé certains de vos poètes, car nous sommes ses enfants ...»*<sup>3</sup>.

Si tout homme est enfant de Dieu, l'humanité peut-être considérée comme étant une famille et tous les hommes et les femmes des frères et soeurs- de Jésus-Christ le Fils de Dieu et notre frère. Dans cette perspective nous pouvons dire que les migrants et les non migrants forment tous une même famille. Les membres d'une famille, tous ses membres ont le même droit aux biens qu'elle possède. C'est le fondement profond de la « destination universelle des biens » qui sous-tendent la doctrine sociale de l'Église. A partir de ce fait, la solidarité humaine et la charité ne doivent exclure personne de la riche variété des personnes des cultures et des peuples de la terre.<sup>4</sup>.

La première chose que nous devons avoir à l'esprit dans nos relations avec les migrants et les personnes en déplacement, c'est qu'elles sont tous nos frères et soeurs et en tant que tels, nous leur devons affection et respect. Ils ne sont pas seulement des personnes dans le besoin envers qui nous manifestons gracieusement de la gentillesse, ils sont des membres de notre famille avec qui nous avons le devoir de partager ce que nous avons.

---

<sup>1</sup> Gn 3:20

<sup>2</sup> Ac 17, 26

<sup>3</sup> Ac 17, 28-29

<sup>4</sup> cf. CCC 361

## **Le Christ présent dans les plus petits**

Dans l'Évangile du jugement dernier, le Christ considère fait à lui-même le traitement qui est réservé à toute personne humaine, et plus particulièrement aux plus petits. En servant les migrants, c'est le Christ lui-même que nous servons. Il considère nos actions, nos pensées et attitudes envers les migrants comme envers lui-même.

## **Un seul Corps dans le Christ.**

Nous qui avons été baptisés, nous nous appartenons mutuellement d'une façon encore plus intime que les membres d'une famille : « *nous faisons partie d'un seul corps* », dit saint Paul dans la lettre aux Corinthiens.<sup>5</sup>

Tous les chrétiens constituent un organisme, l'Église, qui n'est pas une association mais une union. Elle forme un seul corps. C'est la destinée vers laquelle Dieu conduit tout le genre humain : *récapituler toute chose dans le Christ*<sup>6</sup>, dans son Corps. Si je ne prends pas soin du migrant, je ne prends pas soin du Corps du Christ et, donc, de moi-même. Dans la mesure où ce corps est le Corps du Christ, c'est du Christ lui-même dont je m'occupe ou ne m'occupe pas.

## **LA MIGRATION : UN DEPLACEMENT ET UNE OPPORTUNITE**

### **Dans le livre de la Genèse**

1 - La migration est un phénomène ancien qui remonte au jardin d'Éden. Nous savons tous qu'à un certain moment, Adam et Eve ont quitté le jardin d'Éden, mais les motifs de ce départ sont considérés différemment par deux textes bibliques.

Dans Genèse 1, 28-29, nous lisons qu'après avoir créé l'être humain, homme et femme : *“Dieu les bénit en disant: Soyez féconds, multipliez-vous, remplissez la terre... Voici, je vous donne, pour vous en nourrir, toute plante portant sa semence partout sur la terre, et tous les arbres fruitiers portant leur semence »*.

Plus tard, après le déluge, Dieu a réitéré ce commandement à Noé : *“Soyez féconds, multipliez-vous et remplissez la terre... Tout ce qui remue et qui vit vous servira de nourriture au même titre que les légumes et les plantes: je vous donne tout cela.”*<sup>7</sup>

A partir de ces deux passages, la migration peut-être considérée comme faisant partie de la mission de Dieu de “dominer” la terre, évidemment sans perturber l'harmonie de la nature. L'homme et ses descendants ont du quitter le jardin d'Éden pour aller partout peupler la planète, devenir ses instruments pour sa conservation, son développement, sa transformation et, enfin, pour l'unification finale de toute la création.

2 - Dans le chapitre 3 de la Genèse, Dieu ordonne à l'homme et à la femme de « *ne pas manger le fruit de l'arbre qui se trouve au milieu du jardin*”<sup>8</sup>, mais ils lui désobéissent. Yahvé les réprimande et dit à l'homme : *“ Le sol est maudit à cause de toi. C'est avec beaucoup de peine que tu en tireras ta nourriture tout au long de ta vie. Il te produira des épines et des*

---

<sup>5</sup> 1 Cor 12-13, 27

<sup>6</sup> cf. Eph 1,10

<sup>7</sup> Gn 9, 1

<sup>8</sup> Gn 3, 3

*chardons. Et tu mangeras des produits du sol.*<sup>9</sup>. Alors l'Eternel Dieu le chassa du jardin d'Eden pour qu'il travaille le sol d'où il avait été tiré.<sup>10</sup>.

Dans ce passage, la migration et l'exil sont vus comme une punition de Dieu à cause de la désobéissance de l'homme. L'homme, expulsé du jardin d'Eden, doit souffrir et travailler dur pour obtenir son pain de chaque jour.

Ceci est en lien avec un autre évènement, dans une vallée du pays de Shinar, appelée Babel. Les gens qui *“ parlaient une même langue avec un même vocabulaire”*<sup>11</sup>, se dirent : *“ Construisons une tour dont le sommet atteindra jusqu'au ciel ”*<sup>12</sup>. Contre cet acte d'orgueil insensé, Yahvé confond leur langage et les disperse à travers le monde. Ils interrompent la construction de la ville.<sup>13</sup>. Cette migration est clairement une punition de Yahvé.

Que pouvons-nous conclure de ces deux façons de considérer la migration ?

1 - Elle est vue comme un instrument de la réalisation du dessein de Dieu sur l'humanité et, quelles que soient notre infidélité et nos erreurs, la volonté de Dieu s'accomplit toujours à la fin. Il ne permet pas que nos erreurs arrêtent ses plans mais, dans sa miséricorde infinie, il n'hésite pas à les utiliser afin de mener à terme son projet.

2 - L'accomplissement du projet providentiel de Dieu, pour nous, implique souvent beaucoup de souffrances (Cf. le plan du Salut) mais, à la fin, Dieu sort toujours victorieux.

Ces deux manières de voir la migration se retrouvent dans le phénomène migratoire actuel.

1 – Un aspect négatif

La migration entraîne beaucoup de souffrances pour les migrants. Même la mobilité humaine la plus volontaire implique un déracinement. Un migrant quitte son environnement habituel pour intégrer un autre milieu dans lequel la langue, les coutumes, les traditions, la culture la mentalité, la nourriture sont différentes. La manière de se comporter et d'agir est aussi nouvelle et risque d'être incomprise et mal interprétée.

Beaucoup de personnes sont obligées de quitter leur pays en raison des guerres, de la persécution de la famine, des catastrophes naturelles. Sans arriver à ces situations extrêmes, d'autres partent parce qu'elles n'arrivent pas à vivre dans la dignité, le bien être et la sécurité. Ces personnes sont à la recherche d'un avenir et de meilleures conditions de vie.

2 – Un aspect positif.

La migration est un chemin d'espoir, une recherche d'un avenir meilleur pour soi et sa famille, une chance d'échapper au danger et de retrouver ses droits. Elle est une opportunité de vivre librement, de mettre à profit ses talents et capacités et de les partager. C'est la tâche de l'agent pastoral de ne pas apporter seulement un soutien matériel et spirituel au migrant mais de l'aider à se donner, à mettre ses qualités au service des autres afin qu'il réalise pleinement le dessein de Dieu dans sa vie.

## **La migration des Patriarches**

---

<sup>9</sup> Gn 3, 17-18

<sup>10</sup> Gn 3, 23-24

<sup>11</sup> Gn 1, 1

<sup>12</sup> Gn 11:4

<sup>13</sup> cf. Gn 7-9

Le caractère itinérant du peuple choisi est particulièrement évident dans le pacte que Dieu conclut avec Abraham : *“L’Eternel dit à Abram: Va, quitte ton pays, ta famille et la maison de ton père pour te rendre dans le pays que je t’indiquerai »*.

Yahvé apparaîtrait encore à Isaac, fils d’Abraham pour le guider sur sa route de migration et lui indiquer là où il doit s’arrêter : *« Cette époque-là, il y eut de nouveau une famine dans le pays ... Alors Isaac se rendit à Guérar chez Abimélek, roi des Philistins. En effet, l’Eternel lui était apparu et lui avait dit : ne descends pas en Egypte, fixe-toi dans le pays que je te désignerai, séjourne dans ce pays-ci. Je serai avec toi et je te bénirai. Car c’est à toi et à ta descendance que je donnerai tous ces territoires...C’est pourquoi Isaac resta à Guérar »<sup>14</sup>.*

Puis, Yahvé se présente à Jacob, fils d’Isaac, mais dans un songe. Alors qu’il voyageait pour aller choisir une femme, le soleil se couchait, il prit une pierre pour s’en faire un oreiller et s’endormit. Dieu lui dit : *« Cette terre sur laquelle tu reposes, je te la donnerai, à toi et à ta descendance. Elle sera aussi nombreuse que la poussière de la terre; elle étendra son territoire dans toutes les directions : vers l’ouest et l’est, vers le nord et le sud. Par toi et par elle, toutes les familles de la terre seront bénies »<sup>15</sup>.*

Donc, Yahvé appelle Abraham et lui demande de quitter le pays de ses pères lui promettant de faire surgir de lui une grande nation. Il s’agit là d’un projet de Dieu. Pour le réaliser, Yahvé veut faire un nouveau peuple, un peuple qui Le reconnaisse comme son Dieu et marche selon ses commandements.

### **L’exode du pays d’Egypte <sup>16</sup>**

L’Exode constitue pour Israël et le peuple choisi, l’évènement le plus important, le départ d’Egypte, suivi de la marche dans le désert. Il s’agit encore de migration, la migration de tout un peuple, libéré de l’esclavage. Au milieu de toutes leurs vicissitudes, Yahvé est toujours avec eux (Ex.13, 21). Pendant 40 ans, Yahvé conduit son peuple choisi à travers le désert essayant de les modeler en un nouveau peuple, un peuple qui lui appartienne. Il lui donne ses commandements, conclut une alliance avec lui. Mais ce peuple ne Lui est pas fidèle. Malgré tout, Yahvé tient sa promesse envers son peuple et le conduit vers la terre promise.

### **Un Peuple Nouveau**

La migration d’aujourd’hui est un facteur significatif dans le brassage des cultures, religions et croyances. Cela peut être un enrichissement dans la mesure où le contact entre les populations différentes peut conduire à une ouverture à l’autre. Mais elle peut aussi être source de tensions à cause des nouvelles exigences d’une identité locale.<sup>17</sup> Dans ce contexte, Dieu chemine avec les migrants, au milieu d’une communauté locale, pour accomplir son dessein sur l’humanité, c’est à dire créer son peuple, un peuple où personne n’est exclu, un nouveau peuple, non parce qu’ils sont des descendants d’Abraham mais parce qu’ils forment un seul Corps en Jésus-Christ. Ce nouveau peuple a une nouvelle loi : la loi de l’Amour donnée par l’Esprit de Dieu<sup>18</sup>.

---

<sup>14</sup> Gn 26, 1-6

<sup>15</sup> Gn 28, 10-11, 13-15

<sup>16</sup> EMCC 14

<sup>17</sup> cf. EMCC 35

<sup>18</sup> Mt 22:34-40, Rm 13,10

Aujourd'hui, une dimension importante de la tâche de l'agent pastoral est de faire route avec les migrants pour qu'ils trouvent leur place dans ce nouveau peuple de Dieu car, chacun sans le savoir, est appelé à cette destinée divine.

### **Les migrants catholiques**

Il est donc important d'enseigner la Parole de Dieu aux migrants catholiques afin de les aider à la mettre en pratique dans leur vie<sup>19</sup>. En les préparant aux sacrements, ils trouvent la force de vivre leur vocation de baptisés au milieu d'un monde qui ne facilite pas une vraie vie chrétienne. Bien formés et accompagnés, les migrants catholiques peuvent devenir des témoins et des agents d'évangélisation dans des lieux où le christianisme est inconnu<sup>20</sup>.

### **Le dialogue**

Dans un monde de migrants, les chrétiens de toutes les Eglises et communautés ecclésiales vivent côte à côte. Ils sont en relation avec des non chrétiens et d'autres croyances religieuses. Cela a pu causer des tensions dans le passé qui perdurent encore aujourd'hui. Le meilleur antidote est le dialogue à tous les niveaux : dialogue oecuménique entre les différentes Eglises et communautés ecclésiales, dialogue inter religieux, dialogue inter culturel, dialogue avec les non croyants. C'est un processus qui conduit à reconnaître des valeurs communes et à développer une attitude de respect des différences.<sup>21</sup> C'est encore une des tâches de l'agent pastoral. (cf *Erga migrantes caritas Christi* n° 56-59).

### **La proclamation de l'évangile**

Un tel dialogue ne peut pas être basé sur l'indifférence religieuse<sup>22</sup>. En tant que chrétiens, nous sommes obligés de témoigner clairement de l'espérance qui nous habite<sup>23</sup>. Ainsi, les migrants catholiques doivent être préparés à être non seulement des agents effectifs de dialogue mais aussi de la proclamation respectueuse de l'évangile ». <sup>24</sup>.

C'est un aspect essentiel de la tâche de l'agent pastoral auprès des migrants : collaborer à l'accomplissement du dessein de Dieu sur l'humanité : en faire un nouveau peuple, son peuple, un seul peuple en Jésus-Christ.

### **L'accueil de l'étranger**

L'ANCIEN TESTAMENT parle souvent de l'accueil de l'étranger. L'un des plus connu est peut-être celui de l'épisode de Membré<sup>25</sup>, quand Abraham a offert l'hospitalité aux trois mystérieux jeunes gens qui s'étaient arrêtés près de sa tente.

Un privilège ! Les mots de bienvenue d'Abraham montrent qu'accueillir l'étranger est un privilège (Gn18). Alors, l'un des étrangers promet un fils à sa femme, Sara, et, l'année suivante, naît Isaac.

Une protection à donner ! Quand Abraham et Lot accordent l'hospitalité à deux hommes venus de Sodome, les gens de la ville demandent leur renvoi, il

---

<sup>19</sup> cf. EMCC, JPR Art. 1 § 1

<sup>20</sup> cf. EMCC 51

<sup>21</sup> cf. EMCC 34-36; 56-59; 69

<sup>22</sup> *Novo Millennio Ineunte*, no. 56

<sup>23</sup> *ibid.*

<sup>24</sup> cf. EMCC 3, 9, 59, 69

<sup>25</sup> cf. Gn 18



répond : « Ne faites rien à ces hommes, de grâce, ils sont maintenant sous ma protection »<sup>26</sup>. Accueillir l'étranger signifie aussi le protéger. « Vous ne persécuterez ni n'opprimerez les étrangers, car vous avez été vous aussi autrefois étrangers au pays d'Égypte »<sup>27</sup>. « Vous ne maltraitez pas les étrangers qui résident dans votre pays, vous les traiterez comme s'ils étaient des natifs du pays et vous les aimerez comme vous même, car vous mêmes vous avez été étrangers en Égypte »<sup>28</sup> « Yahvé aime l'étranger le nourrit et l'habille. Aimez l'étranger car vous avez été autrefois étranger en Égypte »<sup>29</sup>. Yahvé considère l'étranger comme son hôte et demande aux Israélites de comprendre leur situation précaire, ayant eux-mêmes vécu la même expérience en Égypte.

LE NOUVEAU TESTAMENT va plus loin. Le Christ a haussé le critère de l'amour à travers son exemple suprême : « Vous devez vous aimer les uns les autres comme je vous ai aimés »<sup>30</sup> et « Nul n'a de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis »<sup>31</sup>. Nous savons comment le Christ nous a aimés : par sa souffrance et sa mort sur la Croix. Ceci est la mesure que le Christ propose à ses disciples : « Aimez vos ennemis et priez pour ceux qui vous persécutent afin d'être des enfants de votre Père des cieux, car Il fait lever son soleil sur les mauvais et sur les bons et envoie sa pluie sur les hommes droits comme sur les faibles »<sup>32</sup>.

## CONCLUSION

Permettez-moi de conclure ces réflexions sur la migration à partir des Ecritures en rappelant la parabole du Bon Samaritain. Lorsqu'un homme demande à Jésus « qui est mon prochain », Il lui raconte cette parabole. Qui est le prochain du pauvre homme, victime des bandits ? Ce n'est ni le Lévitte, ni son assistant dans les services d'Eglise, mais un voyageur Samaritain, un migrant appartenant à un peuple ennemi des Juifs. Que nous dit cette parabole, à nous agents pastoraux auprès des migrants ? Elle dit que seul l'amour compte dans le Royaume des Cieux et que les migrants peuvent très bien nous surpasser dans ce domaine. Notre mission auprès d'eux doit leur permettre d'exprimer pleinement l'amour que l'Esprit a mis dans leurs cœurs.

Cardinal Stephen Fumio HAMAO  
Président du Conseil Pontifical pour la pastorale des Migrants et personnes itinérantes

---

<sup>26</sup> Gn 19, 8

<sup>27</sup> Ex 22, 20

<sup>28</sup> Lv 19, 33-34

<sup>29</sup> Dt 10, 18-19

<sup>30</sup>

<sup>31</sup> Jn 15, 13

<sup>32</sup> Mt 5, 44-45

## Défis actuels

# La migration à la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise

Notes prises librement à partir de la conférence du Cardinal Hamao

## **INTRODUCTION**

La doctrine sociale de l'Eglise éclaire les événements de la vie humaine à la lumière de l'Evangile et est un instrument de médiation entre le message de l'Evangile et les problèmes rencontrés dans la vie quotidienne en société. Elle conscientise les gens sur ce qui est vraiment bon pour l'homme et pour la société, selon le dessein de Dieu pour eux, et elle les presse à agir dans ce sens-là.

La doctrine sociale de l'Eglise présente quelques principes fondamentaux :

- La dignité transcendante de la personne humaine individuelle et sociale. De cette dignité découlent ses droits humains et ses responsabilités.
- La dignité du travail humain
- Le bien commun
- La destination universelle des biens
- Le principe de subsidiarité
- La nécessité de la participation de tous dans la promotion du bien commun.
- La mise en oeuvre de la solidarité.

## **LA MIGRATION ET LA DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE.**

Essayons maintenant d'analyser quelques aspects éthiques du phénomène de la migration à partir de cette perspective.

Dans la première conférence, j'ai mentionné les causes des divers types de migration : impossibilité de vivre en sécurité dans son propre pays, pauvreté, violation des droits humains, inégalité des chances, concentration des richesses dans les mains d'un petit groupe, guerre violence, persécution, famine, désastres naturels. Quand ces phénomènes existent, les populations commencent à se déplacer. Cela nous amène au premier point : le droit de ne pas émigrer.

### **Le droit de ne pas émigrer**

Dans *Pacem in Terris*, Jean XXIII affirmait le droit de tout individu de rester dans son propre pays. Il s'agit du droit de grandir sur la terre où on est né. Toute forme de migration implique inévitablement une certaine souffrance à cause du déracinement qu'elle entraîne : mentalité différente, autres manières de faire, de parler, de se nourrir...

Le fait que seulement quelques-uns des citoyens se sentent obligés à émigrer est une indication d'injustice et d'inégalité sociales. Tous n'ont pas accès aux biens de la terre

destinés à tous. En 2004, à l'occasion de la Journée Mondiale des Migrants et des Réfugiés, Jean Paul II affirmait : « *Le droit de ne pas émigrer est le droit de vivre en paix et dans la dignité dans son propre pays. Grâce à une administration locale et nationale prévoyante, un commerce plus équitable et le soutien d'une coopération internationale, il est possible que chaque pays garantisse à sa population, en plus de la liberté d'expression et de mouvement, la possibilité de satisfaire les besoins élémentaires tels que la nourriture, soin de santé, travail, logement et éducation. Le fait d'être frustré dans ses besoins oblige beaucoup de personnes à vivre dans une situation où leur seule option est l'émigration.* »

En 1974, le message Pontifical pour la migration mondiale rappelait fortement aux pays leurs responsabilités pour éviter le départ forcé de l'émigrant.

C'est là la première tâche des agents pastoraux : agir au niveau de l'information. En effet, beaucoup de migrants potentiels rêvent de partir pour un pays où coulent le lait et le miel qu'ils découvrent à la télévision ou à travers des informations erronées communiquées par des agents de recrutement. C'est donc une tâche importante de fournir aux migrants potentiels des informations justes concernant la réalité de leur pays de destination, les possibilités réelles et non réelles, les dangers qu'ils encourent. La prévention vaut mieux qu'un remède.

### **Le droit d'émigrer et d'immigrer**

Malheureusement, nous savons qu'il y a des moments où il devient nécessaire de quitter son pays. La charte internationale des droits de l'homme dit : « *Tout le monde a le droit de quitter un pays, même le sien, et d'y retourner* ». *Pacem in Terris* assure le droit d'émigrer vers un autre pays et d'y établir sa résidence. C'est pourquoi il est du devoir des gouvernants d'accepter de tels immigrants dans la mesure où le bien de leur pays le permet. Cela exclut les départs pour cause de poursuite judiciaire en matière criminelle.

### **L'accueil et la solidarité.**

L'Eglise considère que les nations les plus prospères ont le devoir « *d'accueillir, dans la mesure du possible, l'étranger en quête de sécurité et de moyens de subsistance qu'il ne peut pas trouver dans son pays d'origine.* »<sup>33</sup> Cela fait partie de la destination universelle des biens : une personne dans le besoin est en droit de les chercher là où elle peut les trouver.

Dans *Populorum Progressio*, Paul VI demandait aux gouvernants d'accueillir les migrants et mobilisait les familles et les institutions à participer à cet accueil.

*Erga migrantes caritas Christi*<sup>34</sup> affirme : « *L'Eglise toute entière dans le pays d'accueil doit se sentir concernée et engagée en ce qui concerne les immigrants* ».

Grâce à l'aide des agents sociaux et pastoraux, la population locale doit être conscientisée par rapport aux problèmes complexes de la migration et la nécessité de s'opposer aux suspicions et préjugés contre les étrangers. Il faut trouver des moyens adéquats pour développer le sens de l'accueil dans la conscience chrétienne. Cet accueil est basé sur l'amour du Christ qui dit : « *Ce que vous faites au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous le faites* » (Mt 25,40).

### **Le droit des Etats de protéger leurs frontières**

---

<sup>33</sup> CCC 2241

<sup>34</sup> no. 41

L'Eglise reconnaît le droit des Etats de contrôler leurs frontières et l'entrée des personnes sur leur territoire afin de protéger leur souveraineté, la sécurité, les droits élémentaires de l'homme et les libertés. Ceci est dans la ligne de la protection du bien commun. Cependant, alors qu'il est du ressort des Etats de prendre des décisions pratiques pour contrôler l'immigration, il est important de rappeler le principe que les migrants doivent toujours être traités avec respect. En ce qui concerne le contrôle du flux migratoire, l'importance accordée au bien commun ne doit pas ignorer ce principe. Le défi consiste à combiner l'accueil dû à tout être humain, spécialement quand il est dans le besoin, et la reconnaissance de ce qui est nécessaire pour vivre dans la dignité et la paix.

### **La migration irrégulière**

Les lois sévères de l'immigration et les politiques restrictives en la matière, ainsi que l'accès limité des migrants aux services sociaux, n'ont pas découragé la migration internationale et contribuent à accroître la migration irrégulière. Ils sont nombreux à se tourner vers des contrebandiers pour entrer dans un autre pays, moyennant souvent de fortes sommes d'argent, ce qui signifie contracter des dettes, hypothéquer ou vendre leur propriété dans leur pays d'origine. En dépit de tels investissements, il y en a qui périssent dans les fleuves, en haute mer ou sur des routes désertiques.

Ceux qui essaient de pénétrer illégalement dans un autre pays peuvent être déçus en ce qui concerne l'emploi promis. Ils peuvent être exploités, tomber dans la prostitution, le travail au noir, victimes de l'esclavage moderne ou même d'extraction d'organes. Imperceptiblement, ils peuvent devenir des victimes du trafic d'êtres humains. Les migrants en situation irrégulière sont vulnérables. Dans la mesure où ils ne sont pas dans leur pays et que le pays de destination ne les reconnaît pas, personne ne garantit leurs droits humains ni leur droit au travail. Protéger les droits des migrants en situation irrégulière serait un pas important vers l'arrêt de l'exploitation et l'abus du migrant.

Néanmoins, en ce qui concerne les droits humains fondamentaux, la Convention Internationale pour la Protection des Droits de tous les travailleurs migrants et leurs familles ne fait pas de distinction entre les migrants en situation régulière et ceux en situation irrégulière. Les migrants, qui se trouvent dans de telles situations, ont besoin d'être aidés pour vivre et, quand cela est possible, à régulariser leur situation. Si une association héberge des migrants en situation irrégulière, son but n'est pas la « désobéissance civile » mais la défense de personnes dont les droits et la dignité ont été violés. L'Eglise est appelée à défendre auprès des gouvernements une législation plus adéquate. Parfois il n'existe pas de moyen légal pour régulariser une situation ni retourner au pays. La solidarité invite à trouver une solution à de telles situations.

A titre d'exemple, au cours du 4<sup>ème</sup> Congrès mondial de la Pastorale des migrants et réfugiés en 1998, Jean Paul II a demandé instamment un geste significatif en faveur d'un grand nombre d'immigrants qui sont dans l'illégalité. Il faut noter que certaines Conférences Episcopales ont repris cet appel dans leurs pays respectifs.

### **Dans le pays d'accueil**

La doctrine sociale de l'Eglise est très attentive aux travailleurs migrants, spécialement à cause des problèmes sérieux qu'ils rencontrent : discrimination, xénophobie, tromperie en ce qui concerne les contrats ou les conditions de travail... Le message de l'Eglise à l'intention des gouvernements est clair : ils doivent protéger de ces maux tous les travailleurs : traiter l'immigration à la base, chercher un ordre économique juste et global.

## **La femme migrante**

La migration contemporaine est caractérisée par la croissance du nombre de femmes. La plupart d'entre elles sont employées dans des tâches domestiques. Ces tâches sont des emplois très précaires, sans couverture sociale. Par conséquent, la reconnaissance légale des « droits des employés domestiques » est un pas vers la protection de ces femmes. Dans plusieurs parties du monde, les droits des femmes ont encore besoin d'être défendus. Une femme migrante doit souvent être protégée deux fois plus.

## **Des familles en migration**

Le droit de migrer comprend le droit d'émigrer en famille afin de pourvoir au bien être physique, spirituel et religieux de sa famille. Il comprend le droit de rester avec sa famille. Jean Paul II a protesté contre les systèmes qui perpétuent la séparation forcée des époux ou des parents de leurs enfants.

La pastorale de l'Eglise juxtapose la nécessité de défendre les valeurs de la famille, sa liberté de mouvement et de prise de décision, son droit d'éduquer ses enfants et de les élever selon les traditions propres de la famille, les valeurs culturelles et religieuses avec les autres droits de la charte des droits de la famille. La doctrine sociale de l'Eglise dit que les Etats ont l'obligation d'assurer les familles immigrantes des mêmes garanties qu'ils accordent à leurs propres citoyens. Les communautés chrétiennes des pays d'accueil sont appelées à vivre la solidarité et à partager le poids du fardeau des familles migrantes. L'Eglise est la famille de tous ceux qui sont opprimés.

## **Défense des droits des migrants**

Lorsque les droits des migrants ne sont pas respectés, l'agent pastoral doit intervenir pour les défendre. La violation de la dignité et des droits humains provoque une souffrance morale qui blesse la famille humaine. La déclaration universelle des Droits de l'Homme dit que tous les humains naissent libres et égaux en dignité et en droit.

## **Mélange de traditions, de cultures et de religions.**

La migration n'occasionne pas seulement des problèmes, elle est aussi une chance car elle met en lien des peuples de diverses nationalités, religions, coutumes, histoire, langues, traditions... Le brassage des cultures, des religions et des croyances peut conduire à un enrichissement mutuel, mais il est, le plus souvent, une source de tensions. Seul le dialogue peut permettre la reconnaissance des valeurs communes et une attitude de respect des différences, dans un climat de compréhension vraie.

La doctrine sociale de l'Eglise demande que les pratiques culturelles des migrants soient respectées et acceptées, dans la mesure où elles ne vont pas à l'encontre des valeurs universelles inhérentes à la loi naturelle ni aux droits fondamentaux de l'homme. La culture, intimement liée à l'identité des migrants, du point de vue personnel et spirituel, concerne aussi la foi. L'expérience montre que le premier pas de l'intégration dans l'Eglise locale s'effectue lorsque les migrants s'y sentent « chez eux », que ce soit au niveau du langage, de la liturgie, de la spiritualité, des traditions particulières... Ce chemin d'intégration ecclésiale enrichit l'Eglise de Dieu, elle est le fruit du réalisme dynamique de l'Incarnation du Fils de Dieu. Les migrants apportent leur contribution à la catholicité de l'Eglise, ils favorisent l'ouverture au différent et la vie de communion. Le passage de sociétés monoculturelles à des

sociétés multiculturelles peut être un signe de la présence vivante de Dieu au coeur de l'histoire et dans la communauté humaine, en tant qu'appel à développer une culture de solidarité afin de réaliser, ensemble, une réelle communion de personnes.

## CONCLUSION

Durant son pontificat, Jean Paul II a écrit de très nombreux messages sur les questions de la dignité de la personne humaine, ses relations sociales, sa culture... :

- Les migrants forcés, les réfugiés et la violation de leurs droits les plus élémentaires (1979, 1984)
- La famille en migration et les défis auxquels elle doit faire face (1980, 1986, 1993)
- Au sujet de la promotion de l'identité culturelle des migrants (1981, 1985, 1991, 1999, 2004, 2005)
- La dignité humaine des migrants en situation irrégulière (1984, 1995)
- Les problèmes sérieux rencontrés par les migrants (1987)
- Difficultés particulières de la femme migrante (1994)
- L'amour du Christ et son Eglise envers les migrants (1997, 1998)
- Le respect de la religion des migrants (2002)
- L'engagement de vaincre toute forme de racisme, xénophobie et nationalisme exacerbé qui affectent les migrants (2003)
- Le droit de ne pas émigrer (2004)
- Le droit d'émigrer (2004).

Cependant, les messages ne s'arrêtent pas aux problèmes de justice sociale. La doctrine sociale de l'Eglise est une expression de sa foi au Christ. Et l'Esprit Saint pousse les chrétiens sur des chemins toujours nouveaux pour vivre l'évangile et évangéliser. Cette réalité spirituelle diffère des autres déclarations des différents groupes de défense des migrants. Le message de l'évangile promeut la justice et le développement de la migration dans le monde. Il conduit à la conversion des coeurs et des manières de penser ; il favorise la reconnaissance de la dignité de chaque personne, encourage la solidarité, l'engagement et le service du prochain, donne une place à chacun dans le projet de Dieu.

Cardinal Stephen Fumio HAMAŌ  
Président du Conseil Pontifical pour la pastorale des migrants

## Visite des Supérieurs

Mère Evelyne Franc  
et Sœur Wivine Kisu, Conseillère générale

Visite à la Province du Nigéria  
14-24 février 2006

Le 14 février 2006, Mère Évelyne Franc et Soeur Wivine Kisu, Conseillère générale, arrivent au Nigeria pour visiter les Sœurs réparties dans trois zones géographiques.

### **Zone du Sud-Est**

Après les salutations de bienvenue adressées à Sœur Evelyne, dans un style afro-nigérian, la célébration eucharistique concélébrée par le prêtre de la paroisse et le Père Eamon Raftery, Directeur provincial, inaugure la Visite. Dans son homélie, le Père Eamon souligne le mystère de l'appel de Dieu.

A l'aide d'un power-point, Soeur Francesca Edet, Visitatrice, présente l'histoire de la Province, la vie et le travail des Sœurs. Actuellement, la Province compte 11 postulantes, 13 Sœurs du Séminaire, 28 Sœurs avant les Vœux, 98 Sœurs autochtones ayant fait les Vœux, 3 Sœurs missionnaires d'Irlande. Les difficultés actuelles sont le nombre croissant des enfants dans la rue, des adolescentes enceintes, des victimes du sida... Et nous, nous sommes limitées par des contraintes financières, des difficultés à trouver des personnes compétentes et, parfois, un certain individualisme de quelques Sœurs.

Ensuite, Mère Evelyne partage quelques réflexions sur :

- La Communauté comme premier lieu d'appartenance
- L'importance du dialogue et de la communication dans la vie communautaire,
- La nécessité de l'obéissance pour rechercher ensemble la volonté de Dieu et l'accomplir avec la plus grande disponibilité possible.
- La capacité de parler de manière positive de sa communauté, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Puis, Notre Mère rencontre des représentants de la famille vincentienne de la Province, elle insiste sur la collaboration pour un meilleur service. Elle salue aussi la communauté française de Port Harcourt et la remercie du soutien qu'elle apporte aux Sœurs.

Après un échange avec les membres du Conseil Provincial, avec les Sœurs du Séminaire, Mère Evelyne visite plusieurs communautés de la région sud-est où les Sœurs sont particulièrement au service des malades mentales, des enfants handicapés, des malades du sida, ...

### **Zone Ouest**

A Umunede, Sœur Evelyne rencontre les Sœurs des sept communautés de la zone Ouest. Elle les encourage à vivre de plus en plus la disponibilité, celle-ci témoigne concrètement de notre appartenance à la Compagnie. Au cours de sa visite à Ossiomo, Notre Mère partage avec les Sœurs engagées au service des lépreux et dans un hôpital où sont soignés des malades atteints de troubles physiques ou visuels.

### **Zone Nord**

A Abuja, Mère Evelyne rencontre les Sœurs de la zone Nord, réunies à la maison saint Vincent. Elle invite à approfondir les Constitutions comme un chemin spirituel, apostolique et communautaire : « *Les Constitutions constituent une partie vitale de la formation de Filles de la Charité dans l'esprit des fondateurs* » dit-elle. Elle insiste également sur la vertu de disponibilité. Une Fille de la Charité disponible est libre de cœur

Avant de repartir, Notre Mère exprime combien elle a été touchée par toute la somme de souffrances rencontrées à travers les personnes visitées et par la qualité du service réalisé par les Sœurs. Elle dit sa gratitude et sa joie pour ce que le Seigneur réalise en chaque Sœur de la Province.

Toutes les Sœurs sont heureuses de ce qu'elles ont vécu à l'occasion de cette visite et exprime à Sœur Evelyne leur reconnaissance et l'assurance de leur prière pour sa mission : « *Qu'ils sont beaux, sur les montagnes, les pieds du messager de bonnes nouvelles* » ! Deo gratias. Après le départ de Mère Evelyne, Sœur Wivine continue la visite régulière de la Province du Nigeria et des trois communautés du Ghana.

Un groupe de Soeurs



## Visite des Supérieurs

Mère Evelyne Franc  
et Sœur Julma Neo, Conseillère générale

### Visite de la Province d'Indonésie

9 - 17 mars 2006

« *L'Indonésie est très éloignée de la Maison-Mère mais elle est très proche du cœur de la Compagnie.* » C'est par ces paroles que Mère Evelyne Franc ouvre la visite le 9 mars 2006, accompagnée par Sœur Julma Neo, Conseillère générale : 8 jours pour faire avec Notre Mère le point sur notre vocation : « *Toutes données à Dieu, en communauté, pour le service des pauvres* ».

Sœur Evelyne accueille successivement les jeunes Sœurs de moins de dix ans de vocation et les Sœurs du Séminaire ; les Sœurs engagées dans des œuvres variées ; les Sœurs servantes et les formatrices. Elle présente quelques réflexions sur les Constitutions rénovées et les Lignes d'Action, insistant sur la vie communautaire, la qualité du service, l'attention aux signes de l'Esprit dans notre vie, le discernement, le dialogue, la collaboration, la participation, la co-responsabilité et la subsidiarité à tous les niveaux. Notre Mère écoute attentivement les expériences de vie exprimées par les Sœurs. Elle encourage celles-ci à s'inspirer des Ecrits des fondateurs pour vivre de leur esprit dans le contexte actuel. Ensuite, les Sœurs ont l'occasion de la rencontrer personnellement.

Mère Évelyne visite quelques communautés : Cilincing, Jakarta, Kedin avec la maison Saint Damien pour les lépreux, une autre pour les femmes âgées et une école, Surabaya avec un orphelinat et une œuvre pour les malades mentaux (en collaboration avec le gouvernement). Pour Notre Mère, c'est aussi l'occasion de célébrer le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la présence des Filles de la Charité en Indonésie. Cet événement, fêté à la Maison Provinciale, est marqué par le partage d'un repas avec les pauvres.

Soeur Évelyne est aussi très impressionnée par le nombre de jeunes Sœurs très actives au service des pauvres. Avec fierté, elle découvre que, dans chaque communauté, de nombreux laïcs collaborent avec les Sœurs et sont engagés dans la famille vincentienne.

A l'occasion de cette visite, une Eucharistie est célébrée par trois Prêtres de la Mission dans l'église traditionnelle javanaise de Puhsarang (Kedin). Elle est accompagnée de musiques, de chants traditionnels javanais (gamelan) et de danses javanaises. Autour des Sœurs sont rassemblés des membres de la famille vincentienne de la région de Kediri (C.M, AIC, SSVP, Congrégation de la Mère du Sacré Cœur, Institut des missionnaires laïques (ALMA).

Une soirée culturelle préparée par les jeunes Sœurs, les Sœurs du Séminaire et les postulantes, montre la richesse et la diversité de la culture indonésienne.

Le 17 mars 2006, la messe de clôture est célébrée par le Père Armada, cm, en action de grâce pour cette Visite aux 95 Sœurs de la Province.

Nous sommes reconnaissantes au Seigneur pour cette première Visite : moment de grâce particulier pour la Province, renouvelant en chaque Soeur le désir d'être toujours plus

fidèles à sa vocation. Merci, Soeur Évelyne, d'avoir consacré tout ce temps pour apprendre à connaître la réalité de notre Province. Nous vous disons merci en indonésien : *Terima kasih seribu!*

Soeur Engelina  
*Fille de la Charité*

## Témoignage des Soeurs

Province d'Afrique Centrale

Visite du Père Grégory Gay, Supérieur général

Le 14 mars 2006, le Père Grégory Gay, Supérieur général, arrive dans notre Province d'Afrique Centrale. Il se rend avec la Visitatrice, Sœur Sabina Iragui, à Mukungu, dans la première Communauté fondée en 1973, au sud-ouest du Rwanda, où les Sœurs assurent différents services au centre de santé, au centre nutritionnel et au centre pour la promotion des pauvres. Le prêtre et la communauté paroissiale accueillent joyeusement le Père Grégory pour la célébration eucharistique. Lors de sa visite au centre de santé, le Père s'approche de chaque malade, lui disant un mot d'encouragement. Puis, il rencontre les membres de la famille vincentienne et les invite à aller de l'avant : « *Les pauvres sont les protagonistes et les préférés de Dieu. Le Seigneur nous demande de les servir avec amour* ». Enfin, il partage avec les Sœurs, écoutant leurs expériences, leurs joies et leurs difficultés et donne ses impressions sur la mission et la réalité de son service de supérieur général.

Vient le temps de partir pour le Burundi à Rwisabi où nous rejoignent les Sœurs de Ruzo, près de la frontière de Tanzanie. Au cours de la messe à l'église paroissiale, le Père Grégory nous invite à progresser dans un amour de plus en plus fraternel : « *Je vous invite à pardonner, à travailler pour déraciner la jalousie qui détruit la vie humaine et la vie des familles* ».

Ensuite, le Père se remet en route pour Butare, au sud du Rwanda, pour rencontrer les deux communautés, l'une qui assure la formation des postulantes, le service de l'orphelinat et des malades du sida, l'autre qui regroupe le Séminaire. Là, le Père Grégory encourage les jeunes Sœurs à vivre pleinement leur temps de formation et aux autres, à prendre en charge leur propre formation et d'apprendre aux laïcs à servir les pauvres avec l'esprit de saint Vincent.

En remontant vers le nord du pays, le Père arrive à Nemba là où les Sœurs sont arrivées en 1972 pour le service des malades à l'hôpital. L'évêque du diocèse est venu saluer le Supérieur général. L'église paroissiale était comble. Après la visite de la paroisse, le Père rencontre les membres de la famille vincentienne, ceux-ci lui partagent leur histoire et leurs services auprès des plus pauvres. Le lendemain, à Kigali a lieu le regroupement de nombreuses Sœurs de la Province. Au cours de l'eucharistie, le Père dit : « *En tant que Prêtres de la Mission, nous sommes appelés à être des pères des pauvres, et en temps de Filles de la Charité, des mères au service de toutes les personnes qui souffrent* ». Sœur Sabina remercie chaleureusement le Père car « *c'est la première fois qu'un Supérieur général nous visite* » et présente la situation actuelle de la Province qui existe depuis 5 ans, même si la Compagnie est présente dans le pays depuis 35 ans. Elle est composée de 9 communautés : 2 au Burundi et 7 au Rwanda, 58 Sœurs dont 37 autochtones et 21 missionnaires, 4 postulantes et 5 pré-postulantes. A l'aide d'un power-point, Sœur Maria Carmen projette l'histoire de la Province depuis sa fondation au Burundi en 1971 et au Rwanda en 1973. Bien sûr, la figure de Mère Christiane Chiron a été évoquée ainsi que celles des premières missionnaires et nous avons contemplé ensemble les merveilles réalisées par Dieu hier et aujourd'hui. Le Père Grégory nous dit avoir été touché par la joie et la foi de notre peuple malgré les souffrances. Il

nous a recommandé de garder l'équilibre entre la vie de prière et la vie communautaire pour un service de qualité. Après quelques conseils aux Sœurs Servantes, il recommande aux compagnes d'être toujours habitées d'un regard de foi, d'un esprit de bienveillance et de compréhension.

Un groupe de Soeurs

## Parole des Pauvres

### Quasi-Province

*« L'amour est inventif jusqu'à l'infini »*

Il y a un mois, j'ai rencontré Christiane. Son sourire, son courage et sa foi m'ont parlé de Dieu. Depuis, chaque jour, je pense à elle, elle me redonne un peu plus le désir de vivre, de lutter, d'aimer. Avec elle, j'ai pu constater combien l'amour peut être inventif jusqu'à l'infini.

Christiane est une maman de 40 ans, handicapée sur un fauteuil roulant. A l'âge de 30 ans, elle a ressenti soudainement une forte douleur à la tête, puis a senti la paralysie atteindre progressivement ses membres inférieurs. Quand son mari est rentré à la maison, il l'a accompagné d'urgence à l'hôpital. Elle a failli mourir plusieurs fois. De famille catholique, pratiquante, elle s'est mise à douter de Dieu en se posant des milliers de questions, avec une impression de descendre aux enfers. Toutefois, à partir de ce moment-là, son mari et ses deux petits enfants l'ont entourée d'une manière toute particulière en redoublant de tendresse pour elle. Au fur et à mesure de ses nouveaux besoins, son mari cherchaient avec ses enfants comment faire pour transformer la maison afin de faciliter ma vie, mes déplacements et favoriser mon autonomie. Malgré sa révolte intérieure, Christiane n'a pu s'empêcher de suivre le chemin du cœur tracé par son mari et ses enfants.

Aujourd'hui, elle proclame partout que Dieu existe. Elle l'appelle son « Consolateur ». A travers l'affection et la créativité de son mari et de ses enfants, elle sait que c'est Dieu qui vit avec elle. Malgré ses limites et sa dépendance physique, Christiane rayonne de la présence pacifiante de son « Consolateur ».

Sœur Catherine  
Fille de la Charité

## Histoire de la Compagnie

Spécial bicentenaire de la naissance de Catherine Labouré

Sainte Catherine,  
La passion de Dieu et des pauvres (suite)

### **IV – FILLE DE LA CHARITE**

#### **A REUILLY**

##### **INTRODUCTION**

Contemplant maintenant quelques événements majeurs de la vie vécue par Catherine à Reuilly. Impossible d'éliminer cette contemplation de Reuilly : elle représente l'essentiel de sa vie de Fille de la Charité, alors que les apparitions n'ont duré que quelques mois. Le retentissement mondial du signe de la Médaille vouait la voyante à la célébrité, mais elle sut défendre son secret avec une force d'âme et une intelligence peu communes. C'était pour préserver sa vocation de servante des pauvres qu'elle vécut dans la plus active abnégation et la plus complète obscurité. Reuilly évoque bien la personnalité de Catherine. Sa vie de service est une magnifique œuvre d'art, elle est comme un tableau et les apparitions en sont le cadre. Nous pouvons nous émerveiller devant le fait que Catherine a passé la plus grande partie de sa vie dans l'obscurité et vouée aux tâches les plus banales de la vie de service la plus ordinaire. 46 ans, cela représente un laps de temps très long. Comme la vie de Nazareth, celle de Reuilly nous aide à comprendre la grandeur de la vie simple et obscure. La sainteté d'une Fille de la Charité ne consiste pas à réaliser des exploits mais à vivre les vertus d'humilité, de simplicité, de charité de façon exceptionnelle. Peu importe le type de service des pauvres, il s'agit de le faire extraordinairement bien. Les tâches exceptionnelles ne sont rien si elles ne sont pas vécues dans le don total à Dieu. Par contre, les moindres gestes d'une vie toute donnée à Dieu peut laisser transparaître la présence réelle de l'amour de Dieu. Le témoignage de sa vie de servante est la meilleure preuve de ses expériences spirituelles privilégiées vécues durant son Séminaire. A Reuilly, on peut dire que, pour Catherine, Dieu est dans toutes les choses ordinaires que sont la cuisine, le jardinage, la comptabilité, le balayage, le raccommodage, le soin des personnes âgées... Relisons ces quelques lignes avec un sens intérieur profond de la vraie sainteté, le sens de la véritable efficacité apostolique.

*Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir* (Mt 20,28).

Le 5 février 1831, Catherine arrive à la Communauté de Reuilly où 4 Sœurs travaillent à l'hospice de vieillards d'Enghien, C'est là, dans ce faubourg déshérité au sud-est de Paris qu'elle va servir les pauvres pendant 46 ans.

En avril 1830, Catherine a donné son premier oui, celui-ci ne cessera de devenir, jour après jour, de plus en plus intense. Elle comprend bien ce qu'est la vocation et tout ce que cela implique. Les talents que le Seigneur lui a confiés sont sans cesse à développer pour les mettre au service des autres, des pauvres, les privilégiés du Seigneur. Pendant 46 ans, Catherine va continuer à écouter le Seigneur et à répondre à sa volonté avec un dynamisme et un enthousiasme qui ne semblera pas montrer de défaillances. Pourtant, les difficultés ne manquent pas et l'assailleront de multiples manières. Mais la relation qu'elle a avec le

Seigneur, la Vierge Marie et saint Vincent sera si forte jusqu'à ses derniers jours, qu'elle dira peu de temps avant de mourir : « *Pourquoi craindre d'aller voir Notre Seigneur, sa Mère et saint Vincent ?* ». Il est surprenant de constater la qualité et la densité de sa vie durant ces 46 ans de service. Comment Catherine arrivait-elle à tout faire ?

***Je suis au milieu de vous comme celui qui sert (Lc 22,27).***

A son arrivée à Reuilly, en tant que jeune Soeur, elle se voit chargée de la cuisine. Catherine s'y entend. Forte de son expérience à la ferme et de son passage au restaurant de son frère, elle veut que les vieillards soient bien servis. Cependant, elle doit collaborer avec Sœur Vincent qui ne voit pas les choses comme elle : Catherine donne largement, sans compter, Sœur Vincent est parcimonieuse. Aussi vit-elle une tension qui requiert de sa part une grande maîtrise d'elle-même afin de sauvegarder à tout prix la charité fraternelle. Comme paysanne, elle est chargée aussi du vaste jardin et de tous les animaux. Cela aurait largement suffi à l'occuper : lapins, poulets, pigeons, les vaches et le cheval. Compétente, elle transforme le jardin en une sorte de petite ferme où l'élevage des poules et des pigeons prospère. Deux vaches sont mises à l'étable et fournissent le lait frais en abondance pour les vieillards. Un soir, Sœur Vincent avait oublié de préparer la soupe. Catherine, sans la gronder, dit avec calme : « *Ne vous émouvez pas, je viens de traire les vaches, on va être bien content d'avoir du lait frais !* ». Catherine tient une comptabilité impeccable de ces milliers de pigeons, poulets, vendus au bénéfice de tous. On y relève des fautes d'orthographe mais jamais de faute de calcul.

***Je connais tes épreuves..., ne crains pas les souffrances qui t'attendent (Ap.2, 9-10).***

Trois mois après son arrivée à l'hospice d'Enghien, au printemps 1831, une voix intérieure presse Catherine de transmettre à nouveau à son confesseur le message de la médaille. Elle cède à cette inspiration qui la tourmente et en parle au Père Aladel qui l'arrête : « *Résistez à l'illusion* ». Catherine reste debout devant ce nouvel orage ! Pourtant, elle est soulagée d'avoir parlé et reprend son travail à la cuisine et au jardin. Elle prie du plus profond de son cœur et se remet entre les mains de Marie. Une voix intérieure insiste. Que faire entre ces consignes contradictoires de Notre Dame et du représentant de Dieu ?

Six mois plus tard, Catherine rencontre pour la troisième fois celui que Notre Dame veut atteindre. Elle lui parle d'une manière plus forte, tout comme l'ange l'avait fait pour elle, le 18 juillet, alors qu'elle doutait. Aladel renvoie Catherine plus sévèrement. Toutefois, il est troublé par cette nouvelle intervention. Comme pour Samuel, il lui aura fallu trois interventions successives pour se laisser toucher par l'intervention divine. Il soumet le cas au Procureur général, Monsieur Etienne. Ce dernier décide d'en parler à l'Archevêque de Paris, Mgr de Quélen qui se montre favorable : « *Qu'on diffuse cette médaille, tout simplement. Et l'on jugera l'arbre à ses fruits* ». Au cours d'une confession ultérieure, le Père Aladel demande à Catherine de lui refaire le récit des événements du 27 novembre.

***Celui qui demeure en moi, et moi en lui, celui-là porte beaucoup de fruits (Jn 15,5).***

Catherine ne connaît pas la décision de l'Archevêque. Gardant le secret, étrangère à toute ostentation, souverainement maîtresse d'elle-même, elle continue de réaliser avec compétence, les services qui lui sont confiés. On lui donne, en plus, la responsabilité de la lingerie : lessive, repassage, raccommodage.

En février 1832, le choléra déferle sur Paris : 20000 décès dans la capitale. C'est la panique. M. Aladel, débordé par le soin des malades et des mourants, oublie la médaille. Fin

mai 1832, l'épidémie semble reculer. Il passe commande au bijoutier. Ici, l'épidémie reprend. La panique redouble, mais la fabrication des médailles est en route.

***Les aveugles voient, les boiteux marchent, les pauvres sont évangélisés*** (Is 61,1-2).

Le 30 juin 1832, les premières médailles sont diffusées sans référence explicite à l'apparition. Catherine en reçoit une, début juillet, dans sa communauté, sans que rien ne la distingue et puisse trahir le secret. On peut imaginer sa joie intérieure et son action de grâces. En cette période d'épidémie, des médailles sont distribuées aux malades des hôpitaux, les guérisons et conversions ne vont pas tarder. Le succès vient déborder la discrétion de Catherine. Les miracles dont on parle provoquent des questions sur l'origine de cette médaille. Dès février 1834, avant qu'aucun récit n'ait été publié, la médaille est couramment qualifiée de miraculeuse. C'est un florilège de miracles physiques et spirituels d'abord à Constantinople (1834), aux Etats-Unis (1836), en Pologne et en Chine (1837), en Russie (1838)... Un mouvement charismatique surgit autour de la Médaille. Ozanam la portait lorsqu'il a fondé les Conférences de Saint Vincent de Paul en 1833. Au début de l'année 1842, toute la presse parle de la conversion d'un jeune banquier juif alsacien, farouchement anticlérical : Alphonse Ratisbonne. Cinq mois après son baptême, celui-ci entrait chez les jésuites et se mettait ardemment au service du dialogue judéo-chrétien. En 1845, deux mois avant sa conversion, Newman s'était accroché la Médaille au cou. Plus d'un million de médailles sont distribuées. C'est un réveil pour le peuple mais un redressement pour les deux familles de saint Vincent. Guérisons, conversions, traits de protection créent un climat nouveau. Ces événements nourrissent les conversations et la prière. En 1834, Mère Boulet rétablit l'uniformité et la régularité en toutes choses. Les réformes progressent. L'impossible surgit chaque jour. Les Supérieurs sont émerveillés du renouveau de ferveur et de l'arrivée de nouvelles vocations. La foi qui semblait impuissante guérit, convertit, protège.

***Hors de moi, vous ne pouvez rien faire.*** (Jn 15,5).

Catherine, sensibilisée aux décadences post-révolutionnaires, est aussi dans l'action de grâces malgré le choc incompréhensible ressenti par la vocation brisée de sa sœur aînée, Marie-Louise, un an plus tôt, en avril 1834. En effet, sous le coup d'une calomnie, Marie-Louise avait été « déposée » de sa charge de sœur servante en 1829. Blessée profondément, Marie-Louise avait perdu l'élan qui donnait sens et bonheur à sa vie. En la fête de l'Annonciation de l'année 1834, Marie-Louise ne renouvelle pas ses vœux et quitte la Compagnie quelques jours plus tard. Elle trouvera rapidement un emploi d'institutrice à Paris.

Un an plus tard, le 3 mai 1835, jour anniversaire de son baptême, Catherine prononce ses vœux pour la première fois : « *Seigneur, en réponse à ton appel qui m'invite à suivre le Christ et à être témoin de sa Charité envers les pauvres, je, Catherine Labouré, renouvelle les promesses de mon Baptême et me donne à Toi dans la Compagnie des Filles de la Charité* ». Pour Catherine, ses vœux prennent une valeur d'échange en attendant le retour de Marie-Louise. Catherine prie avec une tenace espérance, ne pouvant se résigner à cette rupture. Si tant de miracles arrivent quotidiennement, depuis trois ans, dans la Communauté, pourquoi pas celui du retour de sa sœur dans la Compagnie ?

***Quand tu fais l'aumône, que ton aumône soit secrète ; et ton Père qui voit dans le secret, te le rendra*** (Mt 6,4).

Maintenant la Médaille est mondialement connue comme « miraculeuse » et nul n'ignore qu'elle est le fruit d'une vision. Vers la fin de cette année-là, Monseigneur de Quélen



ouvre donc un Procès pour avaliser le mouvement de grâces à sa source. Il demande à voir le témoin, même à visage couvert et sans chercher à percer son identité. Catherine s'y refuse formellement. Nouvelle tentative en janvier 1836 mais Catherine est soucieuse de garder son secret. L'Archevêque s'incline devant le secret d'une conscience et le secret de Dieu : « *Dieu ayant ses desseins en toutes choses* » dit-il formellement. Ainsi, le Procès de la Médaille miraculeuse fut un Procès par contumace, au sens où ce mot signifie le refus de se produire devant un tribunal. M. Aladel et M. Etienne attestent : « *La répugnance de la Sœur à comparaître est le fait de sa seule humilité* ». Ainsi, Catherine garde l'incognito pour Dieu seul et le service des pauvres où elle est engagée de toute son âme.

**Jésus dit à Thomas : « Avance ta main et mets-là dans mon côté. Sois croyant »** (Jn 20, 27)

Après un temps d'essai, Catherine se voit confier le service des vieillards-hommes. Pas toujours commodes, souvent moroses, ils sont pour elles les membres souffrants de Jésus-Christ. Sensible à leur misère, Catherine sait combien un hospice est un lieu de vie difficile. En plus de la vieillesse, l'expérience du placement dans une maison commune plonge les vieillards dans un sentiment d'exil. Ils perdent vite leurs espérances et leur fierté, passent par des temps d'incertitude et de découragement qui les font parfois sombrer dans l'alcoolisme. La solitude et la dépendance s'ajoutent à leurs handicaps et leurs douleurs.

*Apôtre de la charité*, Catherine rejoint le Christ en avançant ses mains sur les blessures des vieillards, qu'elles soient physiques, psychologiques, affectives, morales, spirituelles. Elle prend en compte leurs souffrances et les soigne avec une attitude de servante, à la suite du Christ Serviteur.

C'est pourquoi Catherine redouble de délicatesse, s'occupe avec soin et respect de leurs affaires, leur permettant de garder quelques secrets. Elle s'efforce de leur demander leur participation aussi minime soit-elle pour les empêcher de démissionner. « *Nul ne s'est jamais plaint d'elle dans son accueil* ». Accueillante, avec une attention particulière pour les nouveaux pensionnaires, elle soigne chacun d'une manière égale et veille à ce que tous gardent leur dignité. Infiniment bonne, comprenant leur « peur de manquer », Catherine les sert largement, ne se lassant pas de répéter : « *En avez-vous assez ?* ». Elle sait qu'ils aiment bien garder dans leur tiroir un peu de réserves. Lorsque l'un d'eux ne supporte pas tel genre d'aliment, elle veille à en lui procurer un autre. Elle ne supporte ni tache ni accroc sur leurs vêtements, les aide à rester propres malgré les infirmités de l'âge. Catherine allie une inlassable patience à une ferme autorité. Ayant le sens de la justice, elle réagit promptement quand on s'en écarte, elle est rigoureuse sans raideur. Elle couche l'ivrogne incorrigible qui rentrait hors de raison et sait attendre le lendemain pour le raisonner, le convertir.

Catherine croit que Jésus ressuscité continue à se faire voir en tout homme blessé par la vie. Elle contemple sur le visage des vieillards humiliés et parfois défigurés, la face du Crucifié : Jésus-Christ pauvre, humilité et défiguré par sa Passion : « *Que voulez-vous, je vois Notre Seigneur en eux* ». Avec sa bonté habituelle, Catherine redonne confiance à chacun et les rend capables de donner le meilleur d'eux-mêmes. Progressivement, une ambiance de paix envahit ce service de vieillards réputés difficile. Catherine ne ménage pas ses forces. A l'occasion, elle se prive de sommeil pour accompagner les vieillards dans leur agonie et les aider à faire ce passage sereinement. « *Pas un d'entre eux qui n'ait été réconcilié* » constate Sœur Dufès à la fin de sa vie. A travers la bonté souriante, les gestes de compassion de leur servante si attentive, les vieillards n'ont-ils pas fait quotidiennement l'expérience de la présence du Christ ressuscité, communiquant ses « rayons de lumière » qui réchauffent et pacifient le cœur ?

Forte de cette longue expérience de communion aux réalités si éprouvantes de la vieillesse et de la maladie, Catherine ressentira encore plus douloureusement la solitude et les souffrances endurées par son père avant sa mort, le 19 mars 1844. Catherine n'avait pas mesuré son état d'abandon et de désolation. Quand elle l'apprend, elle en a le cœur meurtri. Elle exprimera cette blessure, d'une manière vive, dans une de ses lettres à Marie-Louise où elle lui reproche de ne pas avoir été soigner leur père alors qu'elle était « libre » de le faire.

***C'est un exemple que je vous ai donné, pour que vous fassiez, vous aussi, comme moi j'ai fait pour vous*** (Jn 13,15).

Si la Charité de Jésus crucifié presse Catherine de servir, elle est parfois lourde à porter ! Catherine sait que la charité divine n'est pas une charité naturelle, elle est un don de Dieu qui se reçoit jour après jour. Nourrie par la prière et l'Eucharistie où elle découvre le corps du Seigneur dans les signes pauvres et simples de la Parole, du pain et du vin sous lesquels Il se présente, Catherine apprend toujours mieux à Le reconnaître dans le corps et l'esprit des plus pauvres. Au long d'une journée, elle pose son regard sur la Vierge Marie, la prenant pour modèle au commencement de toutes ses actions, comme le témoignent ses notes de retraite (1838). Marie, l'humble Servante, lui apprend à se décentrer, à se désapproprier d'elle-même pour se recevoir sans cesse de Dieu et trouver ainsi sa plénitude. Si Catherine a contemplé la beauté de Marie en 1830, elle sait aussi lire la grâce et l'amour jusque dans les bas-fonds de l'humanité qu'ils soient physiques ou psychiques. Tout est grâce pour qui sait aimer. Un jour, des enfants viennent la voir alors qu'elle nettoie les chaises de nuit. Comme cela sentait mauvais, ils se bouchèrent le nez. Catherine sourit de leur déconvenue et dit avec humour : « *C'est ça, mes enfants, les Filles de la Charité. Ce sont nos perles à nous* ».

***« Que me veux-tu, femme ? Mon heure n'est pas encore venue »*** (Jn 2,4).

Les premières associations d'Enfants de Marie immaculée s'établissent dans les maisons d'éducation des Sœurs avec cette originalité par rapport aux « congrégations » mariales antérieures qu'elles groupaient des enfants appartenant aux milieux populaires. La première association est constituée à Beaune en 1840. M. Aladel a obéi à cette demande, toujours convaincu de l'origine surnaturelle de l'association qu'il avait « fondée ».

La Médaille, aussi, est gravée, mais il reste encore à réaliser la statue représentant la première phase de l'apparition du 27 novembre. Le Père Aladel avait déjà refusé mais Catherine, tourmentée, renouvelle sa demande. En dépit des tensions, le Père Aladel semble se laisser convaincre et demande, en 1841, un supplément d'enquête. Il note par écrit les indications de Catherine remises ensuite à un dessinateur pour réaliser une esquisse de la Vierge au globe. Catherine espère mais le projet n'est pas retenu. Le 15 août de cette année-là, Catherine est invitée à mettre par écrit l'apparition de la Médaille.

***Nul n'a plus grand amour que celui-ci : donner sa vie pour ses amis*** (Jn 15,13).

Deux mois auparavant, en juin 1841, Catherine est hospitalisée pour des douleurs sciatiques, sans qu'on puisse y remédier. Elle a 35 ans. Ainsi, sous une apparence de santé très belle, elle souffrait perpétuellement sans rien dire, personne ne pouvait s'en apercevoir. Sa nièce Léonie témoigne : « *Elle avait mal aux genoux... Si nous tentions de la plaindre, elle répondait que ce n'était rien et que tant qu'elle pourrait travailler, elle s'estimerait heureuse* ». Malgré cet handicap physique qui l'accompagnera toute sa vie, Catherine continue son travail sans se plaindre. Avec ses genoux endoloris par les rhumatismes, elle demeure un exemple de résistance physique et spirituelle. Elle est forte, pense-t-on. Elle

gardera toujours pour elle les rudes et basses besognes. C'est toujours elle qui cire les parquets des salles de vieillards avec la lourde « galère ».

**« Fils, voici ta mère ». Et à partir de ce jour-là, il la prit chez lui (Jn 19,27).**

Catherine approfondit de plus en plus sa relation avec la Vierge Marie dans le mystère du Christ et de l'Eglise. On y perçoit un souffle sans égal, comme en témoignent ses notes de retraite : *« Marie est là debout au pied de la croix, Elle est là au Cénacle avec les Apôtres. Elle attend en silence la descente de l'Esprit. Quelle leçon ! Marie est notre exemple ... O Marie, faites que je vous aime, et il ne sera pas difficile de vous imiter »*. Marie est la figure de l'Eglise, le modèle de la Fille de la Charité qui ne peut accomplir sa vocation que par le don de l'amour, le don de la grâce. Le Christ est le Don donné ; Marie, le Don accueilli. De plus, Marie, Mère des pauvres, conduit ses servantes à une « mort douce » : *« Marie a aimé les pauvres, et une Fille de la Charité qui aime les pauvres, n'aura pas de crainte de la mort. Elle éprouvera une grande consolation parce qu'elle aura bien servi les pauvres. On n'a jamais entendu dire qu'une Fille de la Charité qui a aimé les pauvres, ait eu des craintes effrayantes de la mort. Au contraire, on l'a vue, remplie des plus douces consolations, faire la mort la plus douce »* (notes de retraite).

***Les 72 revinrent tout joyeux, disant : « Même les démons nous sont soumis en Ton Nom ! » A cette heure même, il tressaillit de joie sous l'action de l'Esprit Saint (Lc 10,17. 21).***

Le 4 août 1843, M. Etienne est élu Supérieur Général. Les deux familles vincentiennes sont emportées dans un renouveau à la fois qualitatif et quantitatif. La ferveur se renouvelle et atteint toute la vie : la prière, les relations humaines, la générosité et la foi dans le service des pauvres. Dans sa première circulaire du 8 septembre, il évoque ouvertement les apparitions, comme source de la grâce qui soulève maintenant les deux familles de M. Vincent. Catherine a dû tressaillir intérieurement, là où il disait :

*« Je ne puis méconnaître une intervention bien manifeste de l'Auguste et Immaculée Marie qui nous a donné des gages ... si extraordinaires de sa tendresse. C'est sa puissante médiation qui a obtenu de Dieu que nos deux familles ne périraient pas au milieu des malheurs qui les ont accablées et qu'Il s'en servirait pour ranimer la foi. Pouvons-nous attribuer à une autre cause ces vocations, si incompréhensiblement nombreuses, qui se manifestent de toutes parts ... ces développements si prodigieux de votre Compagnie au sein même de la tempête ? »*. Essayons d'imaginer la pureté d'intention qui habite le plus profond du cœur de Catherine : face à un tel triomphe, elle reste silencieuse sans revendiquer le moindre regard sur sa personne : aucune trace de récupération personnelle, tout est pour Dieu et pour le service des pauvres. Cette puissance d'effacement de Catherine ne nous fait-elle pas penser à la pureté de cœur de Marie Immaculée, celle qu'elle a choisi pour Mère à l'âge de 9 ans ?

***Tout ce que vous faites au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous le faites (Mt 25,40).***

Responsable de la loge, Catherine est aussi chargée de l'accueil des pauvres. Elle arrange les mille problèmes, matériels ou caractériels. Cela paraît normal. Les domestiques l'aiment bien parce qu'elle est attentive à elles. Elle n'hésite pas à aller les visiter si elles tombent malades ou sont dans le besoin. Elle s'ingénie à trouver des ressources pour les aider. Elle recrute pour l'aider une pauvre fille, ancienne compagne de séminaire, caractérielle, inutilisable, en voie de clochardisation : Blaisine, la « Noire », comme on l'appelait.

Catherine seule pouvait s'en aider. A quel prix. Un jour, rencontrant la Maréchale de Mac Mahon, femme du Président de la République, elle lui raconte le drame d'une famille qu'on va expulser. Il faudrait 30 francs-or pour les maintenir dans leur logis. Elle les obtient. Le courant passe bien entre Catherine et les humbles. Ceux qui sont embarrassés recourent à elle. Catherine ne ménage pas ses forces.

***Que le Seigneur vous fasse croître et abonder dans l'amour*** (1 Thess 3, 11).

En mai 1845, Sœur Mazin est élue Supérieure générale. Le 26 juin, le Conseil accepte de réintégrer Marie-Louise chez les Filles de la Charité. Elle reprendra l'habit à Enghien. Elle a 50 ans. Catherine a tant prié pour cela. C'est une joie cachée au plus profond du cœur, au-delà des mots.

Malgré ses longues et lourdes journées au service des vieillards et des familles du quartier, Catherine garde un contact étroit avec sa famille. Elle partage les joies et les soucis de chacun. Elle est particulièrement attentive aux situations difficiles rencontrées par les uns ou les autres. Catherine s'ingénie pour les soutenir, les encourager, les assister et fait encore preuve d'une réelle efficacité matérielle et spirituelle. Mais elle est très stricte à ne les voir qu'aux moments où elle peut les prendre et jamais au détriment du devoir d'état. Elle accompagne un de ses jeunes neveux, artiste et violoniste qu'on lui a confié pour qu'il ne se perde point dans la capitale. Le 9 août 1863, Catherine accompagne le fils de Tonine, Philippe, qui entre chez les Lazaristes. Ordonné en 1869, il dira : « *Elle a agi en tout avec la plus délicate charité... mais sans jamais exercer sur moi la moindre pression* ». Catherine sait respecter les libertés, quitte à modérer son zèle. Renversé par une locomotive, son beau-frère, le mari de Tonine, est gravement malade. Catherine lui rend régulièrement visite. Comme tout bon bourgeois d'alors, il se dit athée et affirme : « *C'est une bonne fille, mais elle ne m'aura pas !* ». Pourtant, il se convertit *in extremis* sur son lit de mort. Enfin, sa nièce Antoinette, la fille de Tonine, dont le mari, parti comme un fou pour l'Amérique, sans prévenir personne, si bien qu'on le croyait mort. Catherine soutient à bout de bras la veuve supposée et ses deux enfants, pour l'école et le reste. Elle les nourrit pendant les famines du siège de Paris et de la Commune en 1870-1871.

***Qui accueille un petit enfant à cause de mon nom, c'est moi qu'il accueille*** (Mt 18,5).

La bonté du cœur de Catherine exerce un attrait sur ses jeunes neveux et nièces comme sur les enfants du quartier, surtout les plus malheureux. Lorsqu'elle traverse la cour pour aller à Enghien, les enfants de l'asile courent vers elle et l'enlacent de leurs petits bras. Une de ses nièces, Léonie, vient souvent la voir. Elle raconte qu'un jour, ne la trouvant pas, elle est allée à la chapelle, sûre qu'elle s'y trouvait. Quand elle la vit, Léonie remuait pour se faire remarquer. En vain ! Catherine gardait les yeux fixés sur le tabernacle. Quand elle eut terminé, Léonie faisait la moue : « *Il y a longtemps que je vous attends.* » Catherine répondait : « *Tu n'étais pas dans la rue, tu étais près du bon Dieu. On n'y est jamais trop.* »

***Reste fidèle... et je te donnerai la couronne de vie*** (Ap 2,10).

L'Association générale des Enfants de Marie est déjà vigoureuse et même reconnue officiellement par Pie IX depuis 1847. En 1851, elle sera érigée par M. Aladel à l'école de Reuilly. Catherine peut donc la voir prendre vie et grandir tout près d'elle.

Vingt ans après la première apparition du 18 juillet, une de ses prédictions se réalise : deux Communautés entrent dans la famille de saint Vincent : d'abord celle des Sœurs de la

Charité, fondée par Elisabeth-Ann Seton, puis celle des Sœurs de Charité d'Autriche, fondée par Léopoldine de Brandis.

L'agrandissement de la chapelle de la rue du Bac, entrepris en 1849, comporte la réalisation d'un nouveau maître-autel, en arrière duquel se dressera une statue de la Vierge aux rayons, selon le modèle de la Médaille miraculeuse.

***Pourquoi n'ai-je pas trouvé grâce à tes yeux, que tu m'aies imposé une telle charge ?*** (Nb 11,11).

Catherine reste tourmentée par le souci d'un autel, avec la Vierge au globe, qui commémorerait l'apparition et ouvrirait la chapelle à sa vocation de pèlerinage. Elle n'a pas encore obtenu la moitié de ce que lui demandait la Vierge. Le Père Aladel, de plus en plus chargé par le développement de l'Association des Enfants de Marie, prend alors ses distances avec elle. En 1851, M. Chinchon devient son confesseur habituel jusqu'en 1875. Il est plus accessible que M. Aladel mais ne consent pas davantage à des demandes qui débordent sa compétence. Il invite sans cesse Catherine à la confiance : « *Ma Sœur, si Dieu veut vraiment que cela se fasse, soyez tranquille, cela se fera.* ».

Au milieu de ses tourments, nous pouvons toutefois imaginer le profond bonheur intérieur de Catherine ressenti le 8 décembre 1854, lors de la proclamation du Dogme de l'Immaculée Conception par le Pape IX. Avec quelle ferveur Catherine a-t-elle rendu grâce au Seigneur pour cet événement d'Eglise honorant la Vierge Marie ? Quatre ans plus tard, lorsqu'elle entend parler des apparitions de Lourdes, elle dira : « *c'est la même !* ».

Un peu plus d'un an après la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, il est demandé à Catherine de rédiger le récit des visions du cœur de saint Vincent et de la première apparition de la Vierge. Ces écrits resteront très secrets.

En 1865, le Père Aladel meurt brusquement sans avoir répondu entièrement au désir de la Vierge Marie.

***Revêtez-vous tous d'humilité dans vos rapports les uns avec les autres*** (1 Pi 5, 5).

En 1860 arrive Sœur Jeanne Dufès comme Supérieure de la Communauté. A 54 ans, Catherine traverse une période particulièrement difficile au niveau de la vie communautaire. Sœur Jeanne a 37 ans, fait de grands projets ; entreprenante, elle déborde d'activités. Se préoccupant davantage des oeuvres du quartier, elle délaisse un peu la réalité des vieillards de l'hospice qui le ressentent amèrement. La communauté vacille devant la volonté de fer de la supérieure. Devant la difficulté des Sœurs à l'accepter comme Supérieure, Catherine n'hésite pas à les réunir pour les rallier à un esprit de foi : « *Ne murmurez pas, nos Supérieurs représentent Dieu !* ». Elle aide ses compagnes à surmonter leurs résistances et à aller dans le sens de la fraternité : Elle-même acceptera sans mot dire, de nombreux reproches immérités. Sœur Jeanne doit une fière chandelle à Catherine mais elle n'en fera pas cas. Maintenant qu'elle est acceptée en tant que Sœur Servante, elle peut aller de l'avant. Pourquoi lui arrive-t-il de traiter sévèrement Catherine sans raison, de lui faire des reproches injustifiés ? Nous ne le savons pas, mais nous savons que Catherine accepte ces épreuves sans mot dire « *Il faut tout donner au Bon Dieu et ne pas aller se plaindre* ». Le plus remarquable, c'est la charité inventive déployée par Catherine pour trouver un moyen de renouer le contact avec elle, à travers quelque permission à demander. Toutefois l'attitude sévère de Sœur Jeanne fait tache d'huile et certaines compagnes « instruites » se mettent à traiter Catherine de « sottise » et de « niaise ». Catherine ne se défend pas malgré sa forte personnalité et son tempérament bourguignon porté à s'enflammer rapidement. Son désir de Dieu est plus fort que tout, sa lutte intérieure se termine toujours par le triomphe de l'humilité sur l'esprit de riposte et de

justification. Au pied de l'autel, contemplant le Christ doux et humble de cœur, moqué, flagellé, Catherine retrouve paix et force : paix devant les humiliations ou le sentiment de subir une injustice, force de refuser toute critique amère, de pardonner, de choisir avec courage de vivre la fraternité et de la créer autour d'elle. Son humilité incomparable lui fait taire toute réflexion qui pourrait nuire à l'unité ou rabaisser quelque peu l'une de ses compagnes.

*Il leur dit : « En quelque maison que vous entriez, que votre paix descende sur elle »*  
(Mt 10,13).

Le 19 juillet 1870, l'empereur Napoléon III déclare la guerre à la Prusse. Les Français s'exaltent à la pensée d'une future victoire, y compris les Sœurs de la Communauté à Reuilly. Catherine, elle, ne s'enthousiasme pas de cette guerre. Elle sait que la guerre apporte son poids de larmes et de sang. Elle ne pense qu'aux souffrances qui vont être engendrées : « Pauvres soldats » dit-elle. La coïncidence de cette date, 40<sup>e</sup> anniversaire de la première apparition, ne rappelle-t-elle pas à Catherine la tristesse du visage de Marie en parlant des temps mauvais ?

La guerre tourne mal. C'est le désastre national. Il n'y a plus de gouvernement. Les nouvelles alarmantes se succèdent. La décision est prise de transformer la maison de Reuilly ainsi que l'école en hôpital militaire. La maison, havre de paix pour les vieillards, devient un lieu d'agonies et de morts. Catherine tient à la fois le rôle d'infirmière et de cuisinière. Le rationnement rend difficile la tâche de Catherine. Cependant, elle s'ingénie à procurer des « suppléments » aux rations des malades et des blessés. Par contre, elle se contente d'un morceau de pain noir malgré son travail harassant.

En janvier 1871, deux généraux préparent en secret une attaque. Ils mobilisent toutes les forces possibles. A l'ambulance tenue par Catherine, on vient chercher les hommes valides : « *Pauvres agneaux, on les conduit à la boucherie* » dit-elle. Au milieu de tous ces événements de guerre, de catastrophes, de peurs qui entraînent les personnes dans un désir de revanche et de violence, Catherine garde une certaine liberté par son calme intérieur et sa confiance totale en Dieu. Fin janvier 1871, un armistice est conclu. A Paris, certains n'acceptent pas la défaite et provoquent une révolte contre le gouvernement qui se réfugie à Versailles soutenu par une partie de l'armée appelée « les Versaillais ». La Garde nationale participe à la résistance contre les Versaillais. C'est une guerre civile : la Commune.

Ce mouvement de résistance populaire, « les Communards », est hostile à tout ce qui rappelle l'ancienne société, ce qui implique, entre autres, un anticléricalisme radical dont souffriront surtout les prêtres et les religieux.

A Reuilly, les Sœurs voient revenir le spectre de la révolution qui a traversé tout le 19<sup>e</sup> siècle. Catherine ne cesse de répéter à ses compagnes : « *N'ayez pas peur !* ». La peur empêche l'amour, et elle ajoute : « *Il faut prier pour que Dieu abrège les mauvais jours* ». Catherine a horreur des révolutions violentes parce que les pauvres sont les premiers à en souffrir. Et la répression de M. Thiers est particulièrement sanglante.

L'ambulance dans laquelle travaille Catherine est ouverte et accueille tout blessé, quel que soit le camp auquel il appartient. Un jour, les Sœurs cachent au péril de leur vie, deux gendarmes versaillais blessés que les insurgés voulaient fusiller. Elles refusent de les livrer et les font évader. Alors, deux gardes nationaux sont placés à l'entrée de l'hospice, transformé en hôpital militaire, pour surveiller les Soeurs. Un mandat d'arrêt est lancé contre Sœur Dufès. Catherine décide alors d'aller au quartier général des Communards pour plaider la cause de sa supérieure. Elle a cette attitude de noblesse qui suppose que, ceux qui luttent pour cette idéologie opposée à la sienne, sont proches d'elle par le fond de l'âme, qu'ils déploient au service de leur vérité le même courage, la même générosité, le même oubli de soi qu'elle

au service de sa vérité. Souffrant en silence leurs vexations et leurs injures, Catherine a cette faculté de ne s'étonner et de ne s'indigner jamais de rien. Elle laisse passer l'orage et reste fraternelle ; l'essentiel, pour elle, est de ne jamais blesser l'homme. Le calme de sa bonté intérieure décourage la violence. Lorsqu'ils ont vidé leur sac, elle parle : « *Voulez-vous me permettre de m'expliquer ?* ». On l'écoute enfin. Ainsi par son humilité et son calme, elle « arrange » une fois de plus l'intenable situation. Le soir même, les gardes nationaux qui occupaient la maison quittent Reuilly. Cette diversion a facilité la fuite de sa supérieure, accompagnée de l'assistante. En l'absence de Sœur Dufès, Catherine prend le gouvernement de la communauté en pleine occupation révolutionnaire. Elle s'en tire bien. Elle est si respectée que la Commune fait appel à elle comme témoin à charge dans le procès d'une communarde exaltée « la Valentin » qu'on disait monstrueuse. Catherine avait eu à en souffrir quand elle était « chargée d'éliminer les Sœurs ». La Commune compte donc sur Catherine pour la faire condamner. Eh bien non. Au regret du Tribunal révolutionnaire, Catherine se fait témoin à décharge, et sauve la tête de « la Valentin ».

En avril 1871, la lutte se durcit entre Versailles et Paris. De nouvelles accusations sont lancées contre les Sœurs. Elles sont accusées d'avoir tué trois femmes du quartier. Catherine est convoquée par les Communards pour un interrogatoire. Malgré les menaces de mort, elle reste imperturbable, elle s'en tire à force de calme. Mais, quelques heures après son départ, les Communards regrettent de l'avoir laissée partir. En colère, ils envahissent à nouveau la maison des Sœurs et les menacent de mort. Heureusement, l'un d'entre eux, Siron, s'oppose à leur arrestation. Siron, le chef des occupants, est un ancien galérien à qui Catherine avait donné une Médaille. Et ce forban avait dit ouvertement : « J'en suis tout changé ! ». En effet, il était maintenant le défenseur des Sœurs.

Fin mai 1871, la Commune se termine. Catherine retrouve les vieillards, la basse-cour et la porterie où les pauvres du quartier viennent rencontrer leur amie et bavarder avec elle.

***Père, que ce ne soit pas ma volonté qui se fasse mais la tienne (Lc 22,42).***

En 1874, M. Etienne meurt. M. Boré devient Supérieur général. Malheureusement pour Catherine, il n'aura pas les mêmes attentions que son prédécesseur. Cette même année, le Seigneur demande aussi à Catherine de faire un pas de plus sur le chemin de la disponibilité et de l'humilité. En effet, Sœur Jeanne lui dit de quitter la direction de l'hospice d'Enghien. Après avoir servi pendant 43 ans avec le cœur tout brûlant de charité, Catherine se retire simplement, avec un esprit d'obéissance remarquable, sans tomber dans la nostalgie du passé. Le soir même, elle remet les clés à sa remplaçante comme si ce sacrifice était chose naturelle dans la logique de sa vocation.

***Venez à moi, vous tous qui peinez et ployez sous le fardeau, et moi je vous soulagerai (Mt 11,28).***

Catherine continue le service d'accueil à la loge. Elle souffre de voir tant d'enfants exploités par les fabriques de papier-peint installées dans le quartier. Comme le Seigneur qui est attentif à donner à chacun le pain quotidien, Catherine s'ingénie de mille et une manières à soulager les familles du quartier qui sont dans le besoin.

***Maintenant, Seigneur, tu peux laisser ton serviteur s'en aller en paix (Lc 2,29).***

Vers la fin de l'année 1875, le Supérieur général a déchargé M. Chinchon de toutes ses activités pour lui confier la formation des novices. Catherine demande à M. Boré la permission exceptionnelle de garder M. Chinchon comme directeur spirituel. Il refuse. Au début de l'année suivante, Catherine se sent pressée par Notre Dame de confier à Sœur Jeanne

la réalisation de la statue représentant la première phase de l'apparition du 27 novembre. Sœur Dufès, émerveillée par son récit, dit à Catherine : « *Vous avez été bien favorisée !* ». « *Oh, répond Catherine, je n'ai été qu'un instrument ; ce n'est pas pour moi que la Sainte Vierge est apparue. Si Elle m'a choisie, ne sachant rien, c'est afin qu'on ne puisse pas douter d'Elle.* » Sœur Dufès, frappée par la clarté et la facilité avec laquelle Catherine d'ordinaire si lente en paroles, s'exprime soudain. Après avoir demandé confirmation à l'ancienne secrétaire du Père Aladel, Sœur Jeanne prend les choses en main, avec son efficacité habituelle et une ardeur proportionnée à ses torts passés à l'égard de Catherine. Trois semaines plus tard, elle obtient l'autorisation de faire réaliser une statue de la Vierge au globe, destinée à la Communauté de Reully.

***Père, entre tes mains, je remets mon esprit* (Lc 23,46).**

Le plus étonnant dans sa vie, c'est sa mort sans douleur. Elle la voit venir lucidement. Dès le début de 1876, elle dit : « *Je ne verrai pas l'année prochaine* ». On n'y croit guère. Elle reste si vaillante : elle sait utiliser efficacement ses moindres forces pour rendre de petits services. Elle lave encore tout le petit linge des vieillards et le nettoyage des vases de nuit en un temps où n'existent point l'eau courante et les toilettes.

Le 8 décembre 1876, elle peut encore faire une dernière visite à la chapelle de la rue du Bac. Mais au retour, elle tombe et se démet le poignet. Elle l'enveloppe elle-même dans son mouchoir. « *Que vous arrive-t-il ?* » demande Sœur Dufès. Elle montre son poignet qu'elle tient de l'autre main et répond gaiement : « *Ah, ma sœur, je tiens mon bouquet ! Tous les ans, la Sainte Vierge m'en envoie de cette façon* ».

Catherine répète qu'elle ne passera pas l'année, mais on commence à rire de ces radotages. Pourtant, elle décline. Début décembre, le mois de sa mort, Catherine, affaiblie, est souvent alitée. Sa garde-malade négligente, oublie parfois de lui porter à manger. Catherine ne se plaint pas et réagit par la patience. Elle ne veut pas déranger. Pour elle, on en fait toujours trop car les pauvres ne sont pas ainsi traités.

Le 31 décembre au soir, elle se sent mal. Catherine est extraordinairement calme. Elle continue, tant bien que mal, sur son lit de préparer des petits paquets de médailles en cadeaux de Nouvel An. A 18 h 30, les dernières médailles lui tombent des mains et se répandent sur le drap. Sœur Dufès accourt. Catherine ne sait plus répondre. Un sourire et elle s'endort sans agonie. C'est fini. On lui ferme les yeux. Il est 19 heures. « *Je n'ai jamais vu cela* » s'étonne une Sœur infirmière expérimentée.

## **CATHERINE, UNE SAINTE POUR NOTRE TEMPS**

Cette vie simple et si intense parle par elle-même. Le secret de Catherine se trouve dans ce lien qu'elle a su faire entre l'éclat des apparitions et l'humilité de son service. C'est avec les pauvres au quotidien qu'elle apprend à rencontrer Jésus-Christ en profondeur. La Constitution 16 définit la vie de servante d'une Fille de la Charité comme étant en même temps vision de foi et mise en œuvre de l'amour dont le Christ est la source et le modèle. N'est-ce pas la meilleure définition pour résumer la vie de Catherine ?

### **Le regard de foi de la servante**

Ce qui paraît le plus significatif chez Catherine, c'est sa manière de tout voir en Dieu. Pour elle, Dieu la précède partout. Il est déjà à l'œuvre en chaque personne rencontrée. Ses relations humaines sont inspirées par ce regard simple. Pour Catherine, Dieu est une présence d'Amour. Elle voit Dieu dans les saints : ceux du ciel, à commencer par la Vierge Marie mais



aussi ceux de la terre, même les pécheurs, appelés par Dieu à la sainteté, par la conversion qu'elle entrevoit contre toute espérance, et obtient si souvent. Elle voit Dieu dans les événements heureux ou malheureux, dans les épreuves. Elle voit Dieu aussi dans les prêtres et dans les Supérieurs. Elle sait même regarder Dieu dans ses défaillances ou ses erreurs. Bien sûr, elle Le voit d'une manière particulière dans les pauvres, y compris ceux qu'on disait « méchants ». Elle a les yeux des tout-petits qui voient ce qui reste caché à ceux qui se croient savants. Avec discernement, elle sait reconnaître les qualités et les valeurs vécues par les vieillards. Elle admire ceux qui savent se contenter de ce qu'ils ont.

Combien de fois Catherine n'a-t-elle pas admiré le courage des vieillards à supporter leur vieillissement et leurs handicaps, à endurer leurs douleurs et même à « encaisser » toutes sortes de brimades ou d'humiliations sans pouvoir se défendre, obligés à faire taire leur amour-propre ? Oui, ils étaient pour elle, des maîtres qui lui prêchaient par leur seule présence (cf. C.19c).

Le cœur de Catherine est habité d'un tel élan de fraternité qu'elle renonce à se situer « au dessus » des autres, mais simplement « avec » eux, au milieu d'eux. Leurs fragilités sont, pour elle, un appel supplémentaire à redoubler de respect et d'estime à leur égard. Écoutant leurs appels, comprenant leurs besoins de véritables relations, Catherine prie le Seigneur d'éveiller en elle des sources de compassion et de bonté. C'est le même regard qui la rend présente au personnel de la maison qui gardera d'elle un souvenir sans ombre.

### **L'esprit de communion de la servante**

Une autre grâce de Catherine est celle de rétablir la communion entre tous. Tout vient du cœur, avec juste distance et respect des personnes. Jamais amère ni mécontente, Catherine est calme et gaie comme toutes les personnes vraiment humbles. Présence discrète, forte et réconfortante, elle écoute, encourage et crée autour d'elle un très bon esprit. Peu bavarde, étrangère aux potins et médisances, Catherine ne murmure jamais avec ses compagnes, elle est vigilante à couper court à toute critique ou indiscretion. Cordiale avec toutes, elle n'exploite jamais les plaisanteries qui font mal et qui font du mal. Douce, prévenante, elle réveille les cœurs, sans le savoir, par son humilité bienveillante. Inimitable est le ton tranquille avec lequel elle rassure pour aider à surmonter les situations difficiles. Attentive aux jeunes Sœurs nouvelles venues, elle les initie et les réconforte quand elles sont accablées. Catherine a le charisme de favoriser la communion entre les générations. Elle a cette grâce extraordinaire qui caractérise certaines grands-mères au grand cœur. Après sa mort, elle rassemblera toutes les classes de la société et tous les âges. La foule qui lui fait cortège a quelque chose de symbolique, unissant les pauvres et les riches, les orphelines, les petits ouvriers du Faubourg Saint Antoine qui portaient la Médaille avec un petit ruban. Il y avait aussi, parmi elle, la maréchale de Mac Mahon, femme du président de la République, qui se considérait un peu comme un « disciple de Catherine ».

Ainsi, ce que Jean-Paul II disait aux Evêques dans son exhortation apostolique *Pastores Gregis* illustre magnifiquement la sainteté de Catherine : « *Plus la communion est intense, plus sera favorisée la mission, spécialement quand elle est vécue dans la pauvreté de l'amour, qui est la capacité de s'approcher de toute personne, groupe et culture, avec la seule force de la Croix, spes unica et témoignage suprême de l'amour de Dieu, et qui se manifeste aussi comme amour de fraternité universelle.* »

### **La fécondité spirituelle de sa mission**

Catherine n'a pas fondé de congrégation, mais elle a inspiré (ou la Sainte Vierge par elle, ce qui revient au même) tout le grand courant marial des deux derniers siècles.

On sait aussi le rôle indirect mais prépondérant qu'elle a joué dans la renaissance des deux instituts de saint Vincent de Paul sous le généralat de M. Etienne (1843-1876) qui fait allusion lui-même à cette influence mariale très précise dans plusieurs documents et d'une façon toute solennelle dans la nouvelle consécration de la Congrégation de la Mission où la Vierge immaculée, décidée en 1843 : « *Des torrents de miséricorde et de bénédictions se sont répandus sur nous ; nous savons que c'est à votre tendresse et à votre amour que nous en sommes redevables. Notre petite Congrégation avait péri et vous l'avez fait revivre...* »<sup>35</sup>

## CONCLUSION

L'ensemble de la vie de Catherine fait comprendre la sainteté dans une merveilleuse simplicité, une sorte de transparence à la lumière de Dieu. Toute à Dieu seul, et pour cela toute aux pauvres. Son comportement et ses rares paroles à Reuilly la montrent totalement imprégnée de l'esprit des Fondateurs, ayant Marie pour maîtresse de vie spirituelle.

Le parallèle établi entre Catherine Labouré et Bernadette Soubirous par le Cardinal Gerlier, Archevêque de Lyon, à Notre-Dame de Parie au cours du triduum solennel voulu par le cardinal Verdier pour fêter la nouvelle bienheureuse, est fort éclairant. C'était le soir du 3 décembre 1933 :

*« L'une et l'autre, dit-il, ont collaboré à la même œuvre providentielle : la définition du dogme de l'Immaculée Conception qui est sans doute la plus grande date dans l'histoire de l'Eglise au 19<sup>e</sup> siècle. Les apparitions de la rue du Bac l'ont préparée de façon singulière, les apparitions de Massabielle l'ont confirmée avec éclat. Ses deux privilégiées, ses deux confidentes, la Vierge les a voulues semblables. Ce sont deux enfants modestes et humbles, deux âmes pures et droites, l'une et l'autre incapables d'inventer le message qu'elles ne comprennent pas. Elles furent deux instruments, précieux mais obscurs, d'une œuvre pourtant divine, qui se révélait aux yeux des hommes par l'incroyable diffusion de la Médaille miraculeuse, par la propagation merveilleuse du culte de l'Immaculée Conception. »*<sup>36</sup>

Sœur Anne PREVOST  
Fille de la Charité

---

<sup>35</sup> A. Lanquetin, *Catherine Labouré, la sainte de Reuilly* p.130

<sup>36</sup> idem p. 136

## Histoire de la Compagnie

### Le patrimoine culturel de la Compagnie

#### **Introduction**

Après lecture des lettres circulaires de la Commission Pontificale pour les Biens culturels de l'Église, les Sœurs du service des Archives ont réfléchi au Patrimoine culturel de la Compagnie en pensant à la Maison-Mère actuelle. Le fil conducteur était le suivant : le spécifique du patrimoine est réalisé par l'accomplissement de la mission, déployé au long des siècles et matérialisé dans les lieux.

Le patrimoine vincentien est diversifié selon les pays, c'est sa grande richesse. Il est évident que la France, pays des Fondateurs, est dotée de nombreux lieux, mais le charisme des Fondateurs est aussi vécu ailleurs, dans des contextes hautement significatifs, où la foi est exprimée sous des formes artistiques, culturelles et spirituelles.

A la Maison-Mère, un premier travail fut réalisé. Devant le résultat, Mère Elizondo suggéra l'enquête mondiale. Elle fut proposée à l'Assemblée Générale de 2003. Aujourd'hui, c'est fait. Les lignes qui suivent expliquent le pourquoi de cet engouement universel pour le mot « Patrimoine » et comment la Compagnie a vécu à travers les siècles « l'art de la conservation de la mémoire » et l'a prolongée par des signes visibles et matérialisés dans sa relation à Dieu et au prochain.

#### **LE PATRIMOINE CULTUREL DE LA COMPAGNIE**

##### **1. Le patrimoine culturel universel**

Dans la déclaration de la Conférence générale de l'Unesco, à Mexico, en 1982, sur les politiques culturelles, il est précisé que : *"le patrimoine culturel est la forme la plus sensible de l'identité culturelle : elle constitue une valeur irremplaçable, qu'il s'agisse de ses formes matérielles ou non matérielles .auxquelles il faut ajouter le spirituel "*

La Conférence de Mexico a convenu que, dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre **les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances**. Elle convient aussi que la culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C'est par elle que nous discernons des valeurs et effectuons des choix. C'est par elle que l'homme **s'exprime**, prend conscience de lui-même, **se reconnaît** comme un projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, **recherche** inlassablement de nouvelles significations et crée des oeuvres qui le transcendent.

La Conférence a reconnu comme une vérité d'évidence que la culture s'exprime dans chaque communauté humaine à travers la diversité des actes et des échanges par lesquels les hommes donnent un sens à leur vie et s'inscrivent dans l'Histoire. La culture est universelle, mais pas une seule culture, car toutes les cultures font partie du patrimoine commun de l'humanité. Même si elle est gardienne des plus intimes secrets de son histoire, elle est aussi la voie par où cette histoire devient accessible aux autres.

Le Saint-Siège a partagé cette acception de la culture, c'est-à-dire sa dimension humaniste et qualitative. Le Saint-Père, dans son message, insista sur la *"recherche*

*désintéressée de la vérité et des valeurs humaines, sur la promotion de la culture qui fasse ressortir toujours davantage la dignité de la personne humaine. Un troisième aspect est la remise à sa juste place de la technique, en précisant bien qu'elle est au service de l'homme."*

Après cette brève présentation du concept culturel, résultat du travail des représentants de diverses cultures du monde entier, **en quoi cela nous concerne-t-il ? La Fille de la Charité peut-elle se reconnaître en tant que telle, dans sa vocation, pour servir l'homme avec l'amour puisé dans l'Évangile ? Le patrimoine culturel de la Compagnie que nous présenterons dans les pages suivantes exprimera-t-il ce "plus" du respect de l'absolu et du transcendant ?**

## **2. Le Patrimoine culturel ecclésial**

L'Église produit des documents qui font partie, non seulement de son patrimoine, mais aussi de la tradition, celle-ci étant, avec les Saintes Écritures, une des bases de la foi chrétienne. L'histoire montre bien l'importance que l'Église a toujours donnée aux documents qu'elle produit depuis deux mille ans.

Dans la lettre du 10 avril 1994, adressée aux Supérieurs généraux, il est dit : *"Depuis 1988, le Pape Jean-Paul II a voulu que, parmi les Organismes qui l'assistent dans le service de toute l'Église, il y en ait un - de nature universelle et animatrice - consacré particulièrement aux Biens culturels : % Commission Pontificale pour la conservation du patrimoine artistique et historique de l'Église créée par la Constitution apostolique "Pastor bonus".*

10 avril 1994 : Circulaire aux Révérendes Mères générales, aux Révérends Pères généraux, concernant la sauvegarde des Biens culturels des Congrégations religieuses. *"Il me semble indispensable de m'adresser à chaque famille religieuse pour convoquer immédiatement chacune d'elles à répondre, comme il se doit, à l'appel du Saint-Père, pour devenir conscients de l'importance et de la nécessité du patrimoine artistique et historique de l'Église, afin de le conserver, le valoriser ou de le constituer encore pour notre temps et pour l'avenir. "*

## **3. Patrimoine culturel vincentien**

En référence aux textes précédents, la Compagnie peut-elle parler de patrimoine culturel, expression de la vie de ses membres à travers l'histoire, dans sa spécificité ?

Depuis les origines, la Compagnie a pratiqué l'art de la "conservation de la mémoire". Saint Vincent, soucieux de sauvegarder la vérité et l'unité dans la transmission, écrit aux Supérieurs en 1660 : *"Je vous prie de conserver dorénavant les lettres que l'on vous écrira et à ceux de votre maison, de quelque part que ce soit, lorsqu'elles contiendront quelque particularité remarquable qui peut être de conséquence, ou qui peut servir d'instruction à l'avenir... Les garder en un lieu à ce destiné, où ceux qui viendront après vous, puissent avoir recours dans le besoin. Et s'il y en a dans la maison du temps passé, vous les ramasserez, s'il vous plaît, selon l'ordre susdit"* (Coste, tome VIII, page 388).

De la main de sainte Louise de Marillac, nous possédons également une note très explicite *"sur les sujets qui ont besoin d'être traités en conférence"* par saint Vincent. La conférence à peine terminée, elle lui rappelle *"très humblement, nous envoyer le petit mémoire des points que vous aviez..."*

C'est à l'aide de ce "petit mémoire des points", puis des notes de sainte Louise et de celles de quelques-unes de ses filles que la conférence était reproduite et fixée.

Plus récemment, Jean-Paul II n'a souligné l'importance des documents d'archives, des expressions artistiques, grandes ou petites, des volumes manuscrits et imprimés, des musées, des bibliothèques, car ceux-ci sont des véhicules de la culture et de l'évangélisation.

A la question posée ci-dessus, la Compagnie peut donner une réponse. Ce patrimoine culturel est matérialisé :

- en écrits manuscrits, imprimés,
- en documents administratifs depuis la fondation,
- dans l'expression artistique : architecturale, picturale, statuaire,
- dans l'immatériel : archives orales

Comment comprendre l'expression "spécificité du patrimoine", puisque saint Vincent précise aux Filles de la Charité, dans une de ses conférences: « *n'ayant pour monastère que les maisons des malades et où réside la Supérieure, pour cellule une chambre de louage, pour chapelle l'église paroissiale, pour cloître les rues de la ville, pour clôture l'obéissance, ne devant aller que chez les malades ou aux lieux nécessaires pour leur service...* » (20 novembre 1659).

Il est clair aujourd'hui que le patrimoine de la Compagnie ne relève pas de la propriété des murs. La vocation de la Fille de la Charité est une vocation à l'Amour : *"l'esprit de votre vocation, mes Soeurs, consiste en l'amour de Notre Seigneur, l'amour pour les Pauvres, l'amour entre vous, l'humilité, la simplicité"* (conférence de saint Vincent du 9 février 1653).

La formation que les Fondateurs ont cherché à donner aux Filles de la Charité a eu pour but de les mettre en mesure de développer et de vivre aussi pleinement que possible de cet Amour. Le Christ et la Vierge Marie sont les modèles à imiter, l'Évangile et les Règles communes serviront de fil conducteur pour répondre aux appels des Pauvres, à la diversité de leurs besoins dans un contexte social donné.

### **Quel est alors le contenu de ce patrimoine légué par nos Fondateurs ?**

Il est à la fois spirituel, temporel, artistique et immatériel.

**1 - spirituel** : par l'enseignement des Fondateurs : leurs écrits, les règles ; par la vie des fondateurs, la vocation vécue à travers des siècles jusqu'au martyr. La conscience de l'importance des mesures à prendre pour conserver ce patrimoine, particulièrement fragile et précieux s'est renforcée, de même que la volonté de le valoriser, de le faire connaître et de l'expliquer aux **Vincentiens**.

**2 - temporel** : le domaine architectural, la propriété ou la jouissance à durée indéterminée des lieux est dépendant d'un autre service. Les pièces justificatives sont classées, inventoriées avec rigueur.

**3 - artistique** : les oeuvres sont très liées au spirituel : la statuaire, les oeuvres picturales, les châsses, les médaillons, les mosaïques réparties dans différents lieux.

**4- immatériel** : l'enseignement oral, la communication, l'échange, le partage, la musique, le chant, la croyance vécue, cassettes et vidéo, supports matériels, c'est un ensemble de valeurs qui donnent sens à la vie.

En conclusion, l'histoire de la vie de membres de la Compagnie où, sous la motion de l'Esprit de Charité, de l'Esprit de sainteté, sont expérimentées les réalités spirituelles, est le **moteur secret** suscitant ce que nous pouvons appeler "patrimoine culturel" dans sa spécificité : **la relation à Dieu** *"Tu aimeras le Seigneur ton Dieu..."*, **dans la relation au prochain** : *"Tu aimeras ton prochain comme toi-même"*.

Sœur Claire Herrmann  
Service des Archives

### **Couverture 3**

**O Marie,**

Donne-nous des cœurs attentifs,

Humbles et doux

Pour accueillir avec tendresse et compassion

Tous les pauvres que tu envoies vers nous.

Donne-nous des cœurs pleins de miséricorde

Pour les aimer, les servir,

Eteindre toute discorde

Et voir en nos frères souffrants et brisés

La présence de Jésus vivant.

Seigneur, bénis-nous de la main de tes pauvres.

Seigneur, souris-nous dans le regard de tes pauvres.

Seigneur, reçois-nous un jour

Dans l'heureuse compagnie de tes pauvres. Amen !

Jean Vanier